

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 15

MONTREAL, LE JEUDI 20 JANVIER 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Des secrets diaboliques

On compte annuellement sur Terre un million de secousses sismiques

Stéphane Baillargeon

Depuis trente ans, tout ce qui se passe en Californie finit par nous arriver ici, à nous, avec un peu de retard. San Francisco, Los Angeles, c'est un bout de nous-mêmes, un pan de notre propre civilisation, réelle ou souhaitée.

Alors, quand la terre tremble là-bas on se demande évidemment ce qu'on ferait si ça arrivait chez nous.

Cette question, on ne la formule que du bout des lèvres quand les catastrophes se produisent au Mexique, en Arménie, en Iran et aux Philippines, malgré les dizaines de milliers de morts comptés là-bas. Mais la Californie, c'est l'Amérique, à portée de télé, tellement proche... Le séisme de lundi matin a fait au moins 44 morts et près de 3000 blessés, en plus de laisser plusieurs immeubles effondrés, des portions d'autoroutes affaissées, des ponts détruits. Hier, le président Clinton a officiellement proclamé l'état de catastrophe naturelle et environ 300 équipes de secours sont maintenant sur place pour fouiller les décombres et commencer à réparer les dégâts, qui pourraient atteindre les 30 milliards de dollars.

La seconde question - de plusieurs milliards de dollars celle-là - c'est évidemment pourquoi les savants, et d'abord les savants Californiens, n'ont-ils pas pu prévoir que cette catastrophe se produirait. Et si, d'aventure, ils ne pourraient pas nous avertir un peu à l'avance, au cas où Mère Nature déciderait de nous jouer un bon tour à nous aussi. Après tout, il pousse plus de beaux cerveaux que de cactus en Californie, alors pourquoi ne pas mettre ces merveilles scientifiques au service de la prévention?

A vrai dire, la prévision sismique a fait d'énormes progrès depuis les premières études sérieuses sur les tremblements de terre du siècle dernier: les appareils de détection et les méthodes d'analyse se sont raffinés et la compréhension des phénomènes précurseurs est de plus en plus assurée.

Mais le constat demeure: il n'existe aucune méthode pour prévoir l'imminence d'un séisme important en un lieu donné avec une précision suffisante pour permettre aux pouvoirs publics d'intervenir et surtout à la population concernée de se mettre à l'abri.

En plus, la prévision sismique demeure une science inexacte, même si les secousses ne manquent pas pour se pratiquer à les prévoir. On en compte jusqu'à un million par année, dont environ 100 000 ressenties et un millier capables de causer des dégâts.

L'énergie libérée par une seule secousse de plus de 8 à l'échelle de Richter peut totaliser jusqu'à 90% de la quantité d'énergie dissipée dans une année. On a encore jamais enregistré un séisme de force 9 sur cette échelle à gradation géométrique qui fait, par exemple, qu'un tremblement de force 6 a dix fois plus de force qu'un autre de magnitude 5.

Les Chinois ont créé un semblant de précédent dans ce domaine en 1975, avec une prévision à court terme qui a permis d'évacuer à temps les quelque 100 000 habitants de la ville de Haicheng, dans la province de Liaoning. La secousse d'une magnitude de 7,4 n'avait finalement fait que peu de victimes. Mais la

preuve meurtrière de la faillibilité de leur méthode a été cruellement démontrée l'année suivante, avec les désastres combinés du 27 et du 28 juillet qui firent entre 250 000 et 750 000 morts et environ 164 000 blessés.

Des savants grecs ont élaboré une méthode baptisée Van (selon les initiales de ses inventeurs) qui repose sur l'interprétation de certaines variations des courants telluriques. Une étude statistique a toutefois montré que les résultats positifs obtenus pouvaient être dus au hasard et que presque toutes les secousses ressenties en Grèce (47 sur 52, de 1977 à 1989) n'avaient pas été annoncées.

Récemment, on a même eu droit à de fausses alertes. Une prévision américaine annonçant un séisme au Pérou pour le 10 août 1981 a tenu en émoi la population et a même eu de fâcheuses conséquences sur la vie et l'activité dans le pays.

Et maintenant, les sismologues avertissent les Californiens qu'ils auront droit d'ici à trente ans à un tremblement de terre de magnitude 8, la mère de toutes les catastrophes, «The Big One», comme ils disent. Trente ans? Merci pour eux!

Quoi qu'il en soit, la leçon est simple et cruelle et les météorologues comme les sismologues en font la preuve périodiquement: malgré toutes nos réussites techniques et scientifiques, malgré notre croyance quasi religieuse en la science, Mère Nature conserve quelques secrets diaboliques.

En son temps, le divin Voltaire avait lui-même tiré une leçon de vie pessimiste et résolu du terrible tremblement de terre qui balaya la vieille Lisbonne, le 1er novembre 1755, la laissant exsangue et désolée, en faisant «de tous les fléaux un assemblage effroyable»: si toutes les catastrophes ne se prévoient pas, si aucune ne se justifie, divinement ou naturellement, toutes doivent permettre «les plaintes pour l'humaine misère»...

POLITIQUE

Contrebande: Johnson demande la collaboration d'Ottawa

PAGE A 4



L'ÉCONOMIE

La CIBC s'allie à Talvest

PAGE B 2



MONTREAL

La juge Verreault: sitôt nommée chef, sitôt dénoncée

PAGE A 3

Une rentrée fracassante

Bouchard attaque pièce par pièce la logique du Canada
Manning se propose comme l'alternative constructive de Sa Majesté

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Comme images d'un Canada tiré en sens contraires par les forces d'opposition qu'il a déléguées à Ottawa, on n'aurait pas pu inventer personnages plus révélateurs que Lucien Bouchard et Preston Manning.

Si elle restait à faire, la preuve par neuf de ce que le prochain Parlement ne sera pas qu'un combat d'idées, mais aussi de style, a été fournie hier, jour de répliques au Discours du trône, par les chefs du Bloc québécois et du Reform Party.

Séparées par un discours de Jean Chrétien, les allocutions de MM. Bouchard et Manning avaient tout du jour et de la nuit, l'un frisant la grandiloquence, l'autre résolument terre à terre, l'un attaquant pièce par pièce la logique d'un pays, l'autre se proposant comme «l'alternative constructive de Sa Majesté».

Ainsi avant que le chef réformiste ne consacre moins de quinze minutes à traiter de motions en Chambre et d'engagements chiffrés au point de pourcentage près, son homologue bloquiste avait, pendant près d'une heure - comme c'est sa prérogative de chef de l'opposition

officielle -, remonté le cours de l'Histoire, diagnostiqué le mal canadien, étendu au modèle européen sa vision d'avenir, expliqué sa raison d'être et pourfendu le gouvernement en place.

Dans un discours à l'emporte-pièce, Lucien Bouchard

VOIR PAGE A 8: RENTRÉE

VOIR AUSSI EN PAGE A 4

■ Un débat stérile, dit Chrétien

Sans commentaires



PHOTOS PC

Des «horreurs» de plusieurs centaines de millions

Le vérificateur général recommande à Ottawa d'adopter la stratégie des plans quinquennaux

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Ottawa - Les sociétés pétrolières et minières bénéficient depuis 1974 d'importants remboursements d'impôt en raison de la négligence du gouvernement fédéral d'intervenir pour clarifier une disposition fiscale; il est à peu près impossible de vérifier les frais de déplacement des ministres; la perception de la TPS souffre de problèmes importants; et Ottawa a engouffré des centaines de millions dans sa stratégie de développement économique des autochtones sans être en mesure de mesurer les objectifs de sa politique.

Ce ne sont là que quelques-unes des «horreurs» soulevées dans le rapport du vérificateur général du Canada, Denis Desautels, «horreurs» qui représentent des centaines de millions de dollars.

M. Desautels répète, encore cette année, que les parlementaires ne savent pas véritablement ce qu'ils font lorsqu'ils adoptent un budget et il recommande au gouvernement d'adopter la stratégie des plans quinquennaux pour être en mesure de mesurer l'efficacité de ses politiques et de son administration.

Mais d'abord la croustille: entre 1990 et 1993 les

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

75% des Québécois sont en amour

La fidélité demeure l'élément essentiel de l'engagement des conjoints, jure la presque totalité de la population

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Intéressant: une majorité de Québécois dit être amoureux. Et ils sont majoritairement satisfaits de leur sexualité. Les Québécois affirment faire l'amour plus de 7 fois en moyenne par mois, et y consacrer environ trois quarts d'heure, à chaque fois.

Les Québécois - et les Québécoises - jurent que la fidélité est l'élément essentiel de leur engagement amoureux, mais 44% d'entre eux ont été tentés par des aventures extra-conjugales, sans nécessairement avoir succombé à la tentation.

Les trois quarts des citoyens disent avoir un conjoint, et 16% avouent avoir «trompé» leur conjoint. Les hommes sont plus volages que les femmes. Monsieur calcule avoir eu 11 partenaires dans sa vie, en moyenne. Madame, elle, en avoue quatre. Et les pratiques homosexuelles n'atteignent pas 3%.

Ce sont là quelques faits saillants d'un sondage de la firme Léger et Léger publié hier sur «les habitudes sexuelles des Québécois», sondage commandé par les Éditions 7 jours et réalisé en septembre dernier auprès de 1000 personnes.

Jean-Marc Léger, président de la firme de sondage, affirme qu'il s'agit de la plus vaste en-

quête jamais réalisée sur le comportement sexuel des Québécois, et il se dit impressionné par l'ouverture d'esprit des répondants. Plus habitué à cerner les intentions de vote que les prouesses au lit, il soutient qu'il a été plus facile d'obtenir des réponses à ces questions que de connaître les préférences politiques.

Première constatation: 73,9% des répondants de 18 ans et plus ont un conjoint. Plus précisément, 60% des adultes vivent avec un conjoint, et 14% affirment avoir un partenaire stable sans partager son toit.

Le quart de la population n'a donc pas de conjoint, une proportion qui augmente dans la métropole. Plus du tiers des adultes de plus de 55 ans affirment vivre seuls.

Donnée étonnante, près du trois quart de la population se dit en amour. La sexologue Louise-Andrée Saulnier, qui a accepté de commenter le sondage pour Léger et Léger, remarque que «moins on est instruit, moins on travaille et moins on gagne cher, moins on se dit en amour».

Soixante-cinq pour cent de la population en amour, c'est élevé, non? «Si je me fie à mon expérience de consultation, ajoute-t-elle, on peut se dire en amour même si le couple va

VOIR PAGE A 8: AMOUR

Trente jours de films d'auteur

Une poignée d'irréductibles organise une fête du cinéma intimiste qui sera présentée au Parisien à compter du 11 février

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Alors que le septième art made in Hollywood envahit la plupart des écrans du monde et que le cinéma d'auteur semble en déroute, une poignée d'irréductibles Montréalais refuse de se rendre.

En péril, le film intimiste? Soignons-le. C'est le défi que se sont donnés Louis Dussaut et Gilles Lenoir qui viennent de lancer la nouvelle compagnie de distribution K. Films Amérique, filiale de K. Films Europe, tournant le dos aux gros canons au profit des petits fusils. Histoire de pendre avec éclat la crémaillère, ils avaient réuni la presse hier pour annoncer la tenue des Trente jours de films européens. Cette fête du film d'auteur sera célébrée au Parisien du 11 février au 11 mars prochain.

Un mois durant, le cinéma de la rue Ste-Catherine présentera onze inédits, des films parfois projetés lors de festivals mais qui n'ont jamais gagné les réseaux commerciaux. Le Parisien était déjà associé dans l'esprit du public à un cinéma autre, souvent d'origine européenne. Ce nouvel événement viendra raffermir sa vocation cinématographique.

Plusieurs des films attendus sont anciens déjà, mais n'avaient pas encore trouvé distributeurs, tel le *Zanzibar*, de Christine Pascal (1989) ou *Rocinante*, de Ann et Eduardo Guedes (1986). Sur fond de triangle amoureux et de grand chaos national, la Pologne sera représentée

VOIR PAGE A 8: FILMS

MONTREAL

40% des Montréalais rêvent de la vie de banlieue

PAGE A 3

INDEX

Les Actualités...A2	Idees.....A7	
Agenda culturel...B6	Météo.....B3	
Annonces classées...B3	Le Monde.....A5	
Avis publics.....B4	Montréal.....A3	
Culture.....B8	Mots croisés.....B5	
Économie.....B2	Politique.....A4	Météo
Éditorial.....A6	Les Sports.....B5	Ciel variable
		Max: 17
		Détails en B 3

• LES ACTUALITÉS •

Séisme de Los Angeles

Clinton promet une aide initiale de 285 millions

Le dernier bilan fait état de 44 morts et 3000 blessés

Burbank, États-Unis (AFP) — Le président Bill Clinton a annoncé hier une aide initiale de 285 millions de dollars aux victimes du séisme de Los Angeles, promettant de demander également au Congrès le vote d'une aide d'urgence supplémentaire.

M. Clinton a fait cette annonce devant des élus de la région de Los Angeles à l'aéroport de Hollywood-Burbank (banlieue Est de Los Angeles), à quelques km de l'épicentre du séisme, au terme d'une brève visite de quelques heures à Los Angeles.

Le ministère des Transports fournira 45 millions de dollars pour nettoyer les rues des débris et financer les réparations les plus urgentes. Le reste, soit environ 240 millions de dollars, sera constitué par des prêts bonifiés aux petites entreprises victimes du séisme, financés par une dotation de 95 millions de dollars de la SBA (Small Business Administration).

Le président a en outre indiqué qu'il demandera au Congrès de voter un collectif budgétaire d'urgence à la reprise de la session parlementaire, le 25 janvier. «Je suis sûr que le Congrès fera ce qu'il convient de faire», a-t-il déclaré sous les applaudissements de l'assistance.

Le porte-parole de la présidence, Dee Dee Myers, a précisé que le président espérait pouvoir annoncer le montant de cette aide la semaine prochaine, lors de son discours sur l'état de l'Union.

En présidant une table ronde sur la catastrophe, à laquelle participaient notamment le gouverneur (républicain) Pete Wilson et le maire (républicain) de Los Angeles Richard Riordan, M. Clinton, dont c'est la neuvième visite en Californie en un an, a déclaré que le séisme relevait de la «responsabilité nationale»: «Nous nous engageons ici pour le long terme (...) jusqu'à ce que le boulot soit fait».

Le président avait déclaré la Californie du Sud «zone sinistrée» dès lundi, quelques heures après le séisme, d'une magnitude de 6,6 sur l'échelle ouverte de Richter. Un nouveau bilan, publié hier après-midi, établissait à 44 morts et près de 3000 blessés le nombre des victimes de la catastrophe.

Selon le gouverneur Wilson, les dégâts pourraient atteindre les 30 milliards de dollars. Le coût global des destructions se situera entre 15 et 30 milliards\$, a indiqué M. Wilson dans une lettre adressée au président Clinton. Ce montant est comparable aux quelque 30 milliards de dégâts causés par l'ouragan Andrew en Floride en 1992.

Industrie des pêches

Ottawa poursuivi pour mauvaise gestion

Halifax (PC) — Certains pêcheurs ont tellement marre d'Ottawa qu'ils ont décidé de poursuivre le ministère fédéral des Pêches.

«C'est un cas flagrant de mauvaise administration», a déclaré hier Joe Boudreau, le président d'un groupe qui a pour nom «Le fonds de défense des pêcheurs côtiers», à l'extérieur de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse.

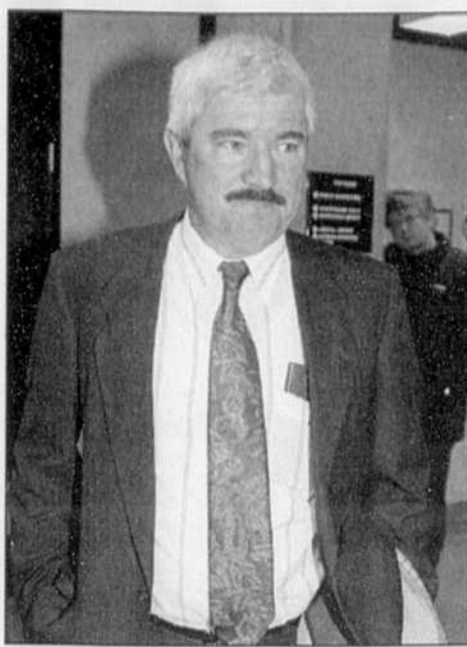
Cependant, la cause ne sera peut-être jamais entendue s'il n'en tient qu'au ministère. L'avocat du gouvernement Michael Donovan a soutenu que la cour devrait refuser de l'entendre pour diverses raisons.

Après la présentation des plaidoyers des deux parties hier, le juge Merlin Nunn a dit qu'il décidera, probablement d'ici quelques jours, s'il acceptera d'entendre la cause.

Me Donovan a fait valoir, entre autres, que le fonds ne représente qu'une petite minorité de pêcheurs. Il a dit qu'une telle poursuite devrait être intentée individuellement par un pêcheur parce que le fonds de défense ne pêche pas et qu'il n'a donc pas un intérêt direct dans l'affaire.

Il a aussi fait remarquer qu'il serait presque impossible d'examiner le nombre imposant de documents que le fonds prépare pour présenter sa cause — 500 000 pages, selon lui.

«Si on estime à 5000 le nombre de pages



Joe Boudreau, président du Fonds de défense des pêcheurs côtiers.

consultées en un mois, il faudrait compter 100 mois. Cela devient une question de ressources.»

Le juge s'inquiète également de l'ampleur de la cause.

«La seule préparation de la cause va

prendre des années et le tribunal ensuite devra encore y consacrer toute une année», a-t-il noté.

William Moreira, l'avocat du fonds, a soutenu que l'audition de la cause ne présenterait pas autant de difficultés qu'on le prétend et qu'un recours collectif constituait le meilleur moyen de déterminer si des dommages étaient justifiés plutôt que d'avoir plusieurs poursuites intentées par des pêcheurs individuellement.

Le groupe a été formé par une trentaine d'associations de pêcheurs côtiers des provinces de l'Atlantique, mais les 500 à 600 pêcheurs y adhérant proviennent principalement du nord et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, du Cap Breton et de l'Île-du-Prince-Édouard, un seul membre s'étant déclaré résident du Nouveau-Brunswick et aucun d'entre eux n'étant originaire de Terre-Neuve ou du Québec.

M. Boudreau a indiqué que bien que les associations n'aient pas réussi à recruter beaucoup de membres pour le groupe, les pêcheurs lui offrent leur appui là où il va. Il a ajouté que certains pêcheurs terre-neuviens avaient manifesté leur désir de se joindre au groupe, mais qu'il n'en avait pas encore établi une liste. Le membre solitaire du Nouveau-Brunswick est président du Syndicat des pêcheurs des Maritimes, qui représente beaucoup de pêcheurs de la région.

FRANCE

Une famille sur huit est monoparentale

Paris (AFP) — Une famille française sur huit est monoparentale et deux millions d'enfants vivent avec un seul de leurs parents, indique une étude que publie aujourd'hui l'Institut national de la Statistique (INSEE).

En 20 ans, la monoparentalité en France a progressé de 63%, passant de 9% des familles avec enfants de moins de 25 ans à 13%, précise cette étude, basée sur le recensement de 1990.

La première cause en est la montée du divorce, qui concerne aujourd'hui un couple sur trois. Le divorce explique 43% des situations de monoparentalité contre 17% en 1968, soit un quadruplement en 20 ans. Autrefois, la première cause de monoparentalité était le veuvage, mais celui-ci diminue: 20% des foyers aujourd'hui contre 54% en 1968.

Enfin, le nombre de familles monoparentales au chef de famille célibataire (mère essentiellement) a quadruplé en 20 ans, passant à 21%. Dans un contexte, note l'INSEE, de montée de l'activité féminine (et donc d'indépendance économique), de maîtrise des naissances et d'évolution des mentalités.

Les familles monoparentales restent un phénomène essentiellement urbain, surtout implanté en région parisienne et sur le pourtour méditerranéen (au taux de divorces plus important), ainsi que dans des villes comme Lyon (est), Toulouse et Bordeaux (sud-ouest). Enfin, leur nombre culmine à Paris (23% des familles comprenant des enfants de moins de 25 ans, contre 13% au niveau national).

Nécessité oblige, les mères élevant seules leurs enfants sont davantage actives (exerçant un emploi ou en recherchant un) que les mères vivant en couple: 82% contre 68%.

A l'échelle européenne, seules des données des années 80 sont disponibles. Elles indiquent qu'en Europe du Nord (Irlande exceptée) la proportion de familles monoparentales est élevée: 19,5% des familles avec enfants de moins de 15 ans au Danemark, 13,5% en Grande-Bretagne, 10,1% en Allemagne.

En Europe du Sud (où le divorce est moins répandu et la religion plus influente) ce taux est faible: 4,7% en Espagne, 6,5% en Italie.

Ralph Mercier élu président de la CUQ

Québec (PC) — La Communauté urbaine de Québec a un nouveau président.

Ralph Mercier, maire de Charlesbourg, devient le premier président élu de la CUQ, en succédant à Michel Rivard. Son mandat est de deux ans et c'est le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui lui succédera. La CUQ regroupe 13 villes de l'agglomération urbaine de Québec.

Les maires des quatre plus grandes villes — Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport — ont par ailleurs décidé de réduire leur exécutif et le salaire des maires de 28%. Les maires des petites municipalités n'ont pas apprécié ces réductions, affirmant que leur charge de travail augmentera et qu'ils vont perdre en moyenne 7000\$ par année.

Lorena Bobbitt avait prévenu son mari

Manassas, États-Unis (AFP) — Lorena Bobbitt avait averti qu'elle n'hésiterait pas à couper le sexe de son mari John s'il venait à la tromper, parce que «cela le toucherait plus que si elle le tuait», a affirmé hier un témoin au tribunal de Manassas (Virginie) devant lequel la jeune femme comparait depuis le 10 décembre.

«Elle semblait sérieuse et pas d'humeur à plaisanter», selon Connie James, collègue de la jeune manœuvre d'origine équatorienne qui est inculpée de coups et blessures volontaires. Si elle est reconnue coupable, elle risque 20 ans d'emprisonnement et l'expulsion définitive des États-Unis.

Lorena Bobbitt, 24 ans, a affirmé la semaine dernière à la barre des témoins qu'elle

n'avait jamais proféré ces menaces.

Dans la matinée, John Bobbitt, 26 ans, a assuré qu'il éprouvait encore «de l'affection» pour son ex-femme. Il a nié l'avoir contraint à un rapport sexuel anal la nuit du drame, le 23 juin. «C'était consensuel», a-t-il affirmé, tout en reconnaissant que Lorena «n'avait pas aimé cela».

La semaine dernière, la jeune femme avait affirmé, la voix étranglée par les sanglots, que son époux la violait régulièrement.

Les témoins cités par l'accusation hier ont donné de Lorena l'image d'une jeune femme dévorée par la jalousie, qui n'hésitait pas à répondre aux coups de son mari.

Mardi, des experts ont exprimé des avis

divergents sur l'état mental de l'inculpée la nuit où elle a sectionné le sexe de son mari avec un couteau de cuisine.

Selon un expert cité par la défense, le Dr Susan Fiestler, Lorena était «folle» au moment des faits parce qu'elle souffrait d'un «stress post-traumatique» causé par un «syndrome de femme battue». «Elle s'est attaquée à l'arme» qui a été l'instrument de sa torture, le pénis de son mari», a-t-elle expliqué.

En revanche, le Dr Miller Ryan, cité par l'accusation, a estimé que Lorena «n'était pas en proie à une pulsion irrésistible, mais à une pulsion à laquelle elle n'a pu résister», soulignant que ce n'était pas la même chose.

Chambre de commerce de Québec: vivement un nouveau Colisée

Mais c'est à l'entreprise privée, selon elle, d'en assumer la plus large part des coûts

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain appuie fortement l'idée de construction d'un nouveau Colisée à Québec mais elle estime que c'est l'entreprise privée, et non les fonds publics, qui doit en assumer la plus grande partie du coût.

La prise de position de cet important organisme d'affaires de la région de la capitale constitue une sorte de désaveu de l'attitude du président des Nordiques, M. Marcel Aubut, qui ne cesse de réclamer l'intervention des divers paliers de gouvernement pour financer le projet.

Les deniers publics pourraient servir, en tout dernier lieu, selon le président de la Chambre, M. Pierre Jadoul, à équilibrer le budget de construction de ce nouvel amphithéâtre qui, en plus d'abriter les Nordiques, aurait aussi une vocation multifonctionnelle

(bureaux, commerces, etc), selon l'organisme.

C'est dans ce sens que la Chambre a formé un comité chargé d'examiner toute cette question, d'analyser les différentes avenues susceptibles d'apporter un éclairage nouveau et, surtout, de voir jusqu'à quel point le milieu des affaires de la région est capable de supporter un tel projet.

Ce comité est composé de M. Jadoul lui-même, entouré par le premier vice-président, M. Raymond Lavoie, et le trésorier de la Chambre, M. Réal Moffet. Des personnes de l'extérieur de la Chambre de commerce et d'industrie se joindront au groupe plus tard.

Le comité s'est donné six mois pour produire un rapport.

C'est ce qu'a annoncé M. Jadoul, hier en conférence de presse, en ajoutant que les membres de son comité entreront en contact avec leurs homologues de Calgary, Edmonton et Winnipeg qui, eux aussi, sont préoccupés par l'avenir de leur équipe de hockey professionnelle.

«La Chambre a un préjugé favorable à la survie des Nordiques. Le hockey fait partie de notre culture et un nouvel amphithéâtre pour le club de hockey nous apparaît plus important, par exemple, qu'une résidence officielle du premier ministre pour rehausser le prestige d'une capitale comme Québec», a dit M. Jadoul en expliquant les retombées économiques et sociales d'une équipe professionnelle de sport.

M. Jadoul, contrairement à M. Aubut, est d'avis que les Nordiques doivent s'impliquer les premiers financièrement et même mettre une partie de la valeur de l'équipe de hockey en garantie de financement du projet d'un nouvel amphithéâtre, comme ça se fait ailleurs, selon le président Jadoul.

Ce dernier a dit que la Chambre veut aller au-delà de ce qui s'est dit et fait jusqu'à maintenant pour adopter une attitude ou une approche d'affaires et non d'émotivité dans ce dossier.

M. Jadoul a adressé indirectement un re-

proche au président des Nordiques en affirmant que «l'appel aux deniers publics a fait dérailler le débat». Depuis le début de cette affaire de nouveau Colisée à Québec, M. Aubut a répété que les coûts de construction d'un nouvel amphithéâtre devraient être assumés par les pouvoirs publics.

Le président de la Chambre a souscrit, par ailleurs, aux propos de ceux qui exigeraient un engagement des Nordiques de rester un minimum de temps à Québec advenant la construction d'une nouvelle demeure.

M. Jadoul a parlé à M. Aubut lundi dernier par téléphone pour informer le président des Nordiques de la démarche de la Chambre et il a paru satisfait de l'initiative de ce groupe d'hommes d'affaires.

En attendant que l'intervention de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain puisse faire avancer le dossier dans la bonne direction, le président du club de hockey de la Vieille Capitale ne trouvera rien à redire.

SPEQ

LE DEVOIR INC.

LE DEVOIR a récemment recruté des centaines de nouveaux actionnaires.

VOUS POURRIEZ EN ÊTRE

Qui sont-ils ?

Le 31 décembre, plus de 700 actionnaires de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-Le Devoir) ont investi plus de 500 000 \$ dans le journal.

La SPEQ-LE DEVOIR INC. compte aussi sur des engagements de plus de 90 000 \$, au nom de quelque 150 futurs investisseurs.

Ces amis du Devoir se joignent aux actionnaires, institutions et gens d'affaires, qui ont assuré en deux phases la restructuration financière du journal.

Nous avons donc atteint la moitié de l'objectif. Votre adhésion nous mènera au but.

SI VOUS EN ÊTES

Vous devenez actionnaire de la SPEQ et obtenez un représentant au conseil du DEVOIR.

Vous soutenez le développement d'un journal en renouveau.

Vous êtes constamment informé des affaires de votre quotidien.

Vous obtenez une déduction fiscale (provinciale) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimum.

ET SURTOUT

vous témoignez de votre solidarité avec un quotidien critique, vigoureux, libre, et exigeant.

Première émission par voie de prospectus

SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires) Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC. soit environ 15,5 %.

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE ET UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS DÉFINITIF VOUS SERA TRANSMIS.

JE DESIRE RECEVOIR DES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SPEQ QUI INVESTIRA DANS LE DEVOIR INC.

NOM.....

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

EXPÉDIER À: ROGER BOISVERT, 2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9 TÉL.: (514) 985-3333 TÉLÉC.: (514) 985-3310

LE DEVOIR

MONTREAL

Selon un sondage effectué pour le compte de Ville de Laval

40% des Montréalais rêvent de la vie de banlieue

KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

S'ils en avaient le choix et l'argent, 40% des Montréalais iraient vivre hors de l'île de Montréal. À l'inverse, seulement 18% des banlieusards se montrent très ou assez intéressés à s'installer sur l'île.

«Le rêve de posséder non seulement sa résidence mais aussi une parcelle de terre est quelque chose de profond dans notre culture. C'est ici que des solutions qui peuvent apparaître logiques sur un plan strictement technique ou technocratique n'ont pas vraiment de résonance au plan sociologique, et par conséquent, politique», explique la firme Baromètre qui a effectué un sondage en mars dernier pour le compte de la Ville de Laval.

Les résultats de l'étude sont l'un des éléments utilisés dans le cadre de la préparation du mémoire de La-

val présenté au Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR). Les 1539 personnes interrogées ont été sélectionnées sur le territoire tel que défini par le GTMR dans son rapport d'étape, soit 136 municipalités.

Il aura fallu plusieurs mois avant d'obtenir copie de ce document. Une demande d'accès à l'information a d'abord été déposée à la Ville de Laval qui a refusé de confirmer l'existence des résultats du sondage.

À l'heure où Montréal espère mettre un frein à l'étalement urbain, notamment en s'appuyant sur l'éventuelle application du rapport du GTMR, ce constat vient brouiller les cartes. D'autant plus que seulement un répondant sur cinq estime que l'exode des citoyens est l'une des causes expliquant un déclin économique de la Ville de Montréal depuis 15 ans.

La conjoncture économique et la qualité de l'administration montréalaise (29%) constituent les deux prin-

cipales raisons soulevées par les gens interviewés.

Au chapitre de l'actuel débat sur la régionalisation, 39% des citoyens résidant hors de la Communauté urbaine de Montréal (Rive-Sud, Laval et Basse-Laurentides), n'ont aucun sentiment d'appartenance envers la région métropolitaine. «Tout organisme ou groupe de travail qui proposera des solutions qui feraient appel à la solidarité des citoyens de la grande région de Montréal rencontrerait un premier obstacle assez important», peut-on lire dans le sondage.

En outre, lorsque la firme de sondages a demandé aux gens si certains problèmes pourraient être réglés par une instance régionale au-dessus des municipalités, 63% d'entre eux croient que l'intervention du municipal et du gouvernement provincial peut résoudre la situation.

La thèse pro-banlieue est également accréditée par une affirmation à laquelle adhèrent 62% des résidents

de la région métropolitaine (et 57% des Montréalais): «Plus les banlieues de Montréal seront fortes économiquement, plus Montréal sera forte aussi».

Rejoint au téléphone hier, le dirigeant de Baromètre, René Pelletier, a justifié: «C'est un angle lavallois. Ce n'était pas une commission d'enquête; j'étais payé par Laval. On a fait un effort honnête pour connaître l'opinion des gens de la région. Mais l'objectif, ce n'était pas la survie de Montréal, mais la force des banlieues.»

Incidentement, les maires de Montréal, de Laval et de Longueuil ainsi que la présidente de la Communauté urbaine de Montréal se rencontrent aujourd'hui pour entreprendre des discussions sur l'avenir du rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région qui a été rendu public au début de décembre. La porte-parole du maire Jean Doré à l'hôtel de ville de Montréal souligne toutefois qu'«il ne faut pas nécessairement attendre des résultats de cette rencontre».

La juge Verreault à la tête de la Cour municipale

Sitôt nommée, sitôt dénoncée

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La juge Raymonde Verreault, nommée précipitamment hier matin juge en chef de la Cour municipale, débute son mandat avec un boulet aux pieds. Sitôt assermentée, le Barreau du Québec a pressé le Conseil de la magistrature de faire enquête sans délai sur sa capacité à exercer son rôle de juge.

C'est la première fois que la Corporation professionnelle des avocats réclame une enquête sur la capacité d'un juge devant accéder à des fonctions supérieures.

Réuni d'urgence hier, le comité administratif du Barreau du Québec, a décidé de presser le Conseil de la magistrature de «faire enquête sur la capacité de la juge Raymonde Verreault de remplir utilement et avec diligence ses devoirs judiciaires eu égard aux événements récents».

Pris par surprise, le Barreau du Québec a d'abord dénoncé l'assermentation précipitée survenue hier matin de la juge Verreault au poste de juge en chef de la Cour municipale, d'abord prévue pour le 28 janvier.

Neut été de cette cérémonie devancée, le Barreau aurait réclamé le report de l'entrée en fonction de la juge Verreault à la Cour municipale. «On déplore le fait que l'assermentation n'ait pas été reportée compte tenu de tous ces événements», a commenté hier Me Denis Paradis, bâtonnier du Québec.

Contre toute attente, Mme Verreault a en effet prêté serment hier matin devant le juge André Carrier, doyen des juges de la Cour municipale de Montréal, sans autre forme de cérémonie. Un communiqué laconique émis par la Cour indiquait qu'une cérémonie publique aura lieu le 3 février et que la juge Verreault ne ferait aucun commentaire sur la controverse entourant son jugement de la semaine dernière en matière d'agression sexuelle.

La bâtonnier du Québec a vivement déploré cette façon de faire. Le Barreau réclame l'intervention du Conseil de la magistrature en raison du défaut

de la juge Verreault de rendre jugement dans trois causes d'agressions sexuelles où il ne restait qu'à rendre un verdict. Après le remous créé par sa dernière décision, la juge annonçait l'abandon de ces trois derniers dossiers, affirmant n'avoir pas toute la «sérénité» nécessaire pour rendre son verdict. En conséquence, les procès devaient être repris à zéro aux frais de la société, à moins d'une entente entre les avocats des parties.

«Son devoir l'obligeait à rendre un verdict. Un juge, c'est payé pour rendre jugement. C'est la première fois qu'on entend ce genre d'argument», a déploré hier Me Paradis.

Par contre, le Barreau ne dit mot sur le jugement contesté de la juge Verreault rendu il y a une semaine où elle statuait que «préservé la virginité» d'une fillette pouvait tenir lieu de circonstance atténuante pour son beau-père condamné pour sodomie. «Compte tenu que l'affaire est *sub judice*, on ne se prononce pas sur les propos tenus par la juge. La Cour d'appel est le forum approprié pour juger de cela. Nous ne pouvons intervenir dans un processus judiciaire en cours», a soutenu le bâtonnier.

D'autres, par contre, n'ont pas hésité à faire connaître leur avis. Notamment la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Violette Trépanier, qui a dit trouver étonnante la décision rendue par la juge et espérer que l'appel «porte fruit».

De son côté, Mme Arlene Gaudreault, présidente de l'Association québécoise plaidoyer-victimes, estime que l'assermentation rapide de la juge Verreault est un manque de respect envers le public qui a démontré son insatisfaction à l'endroit de sa décision. «Il aurait été plus prudent, compte tenu de l'importance de ses nouvelles fonctions, de prendre le temps d'étudier cette affaire avant de procéder à l'assermentation.»

Agée de 55 ans, la juge Raymonde Verreault devient ainsi la première femme nommée juge en chef de la Cour municipale. Elle succède au juge J. Roch Saint-Germain qui dirige cette cour depuis 1987.

Café pression



PHOTO JACQUES NADEAU

PAUSE CAFÉ inusitée hier à Sainte-Justine. Le syndicat représentant 1600 employés de l'hôpital invitait ses membres à venir croquer un beignet aux portes du bloc opératoire pour protester contre le nouvel horaire de travail que la direction veut imposer à ses brancardiers travaillant de jour la semaine. Ses moyens de pression n'ont aucunement perturbé le rythme des opérations car tous les brancardiers en service étaient au poste.

Hausse des loyers

Laissez-nous respirer, s'écrient les associations de locataires

LE DEVOIR

Le casse-tête annuel des locataires arrive, soit faire face à une hausse de loyer.

Cette année, la Régie du logement recommande un ajustement moyen de 0,5% à 1,1% établi à partir d'une méthode de calcul qui tient compte de la variation du coût des taxes municipales, scolaires et des assurances dont les derniers relevés de compte sont comparés à ceux de l'année dernière.

Il faut toutefois rappeler qu'à Montréal, 73,5% des résidences sont détenues en location et que le revenu moyen des Montréalais se situe à 20 644\$.

Ainsi, pour un logement chauffé au mazout, l'organisme gouvernemental suggère une hausse de loyer de 5%, pour les logements chauffés au gaz 1,1%, les logements chauffés à l'électricité de 0,9% à 1% et les logements non chauffés 0,8%.

À ces propositions, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec lance un vibrant «Laissez-nous respirer!» Cette année, le Regroupement encourage les locataires à refuser toute hausse et même à négocier des baisses de loyer.

De son côté, la Corporation des propriétaires immobiliers recommande une augmentation de 1,5%, soit un peu moins que l'inflation. Pour un appartement de 500\$, cela signifierait 7,50\$ de plus par mois. Force est de constater qu'avec un taux d'inoccupation de 7% à Montréal et 6% dans la région de Québec, les propriétaires ont peu de force de négociations.

Afin d'aider locataires et propriétaires à s'entendre sur un ajustement de loyer raisonnable, la Régie du logement mettra gratuitement à leur disposition, au début de février, le formulaire «CALCUL 1994» qu'on pourra obtenir dans les bureaux de la Régie du logement et à Communication-Québec.

Enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay

Le chef warrior Francis Boots témoigne: motus et bouche cousue

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le chef guerrier d'Akwesasne, Francis Boots, a comparu hier devant le coroner Guy Gilbert et a été interrogé notamment sur les propos qui ont été échangés sur radio walkie-talkie entre Mohawks, juste avant la mort du caporal Lemay, propos qui furent enregistrés sur une bande sonore. Un Amérindien qui a une voix forte ressemblant à celle de Francis Boots y fait plusieurs déclarations juste avant la fusillade.

Cette voix dit d'abord en anglais: «Vous autres, ne tirez pas» («You guys, don't shoot»); la même voix demande ensuite des renforts («rein-

forcement right away»); une autre voix propose un coup de semonce («let's give them a warning shot»); et la réponse vient en mohawk, en demandant d'attendre quelque chose qui va se produire («Wait after»).

Francis Boots n'était pas très bon hier pour identifier les voix, mais on peut s'attendre à ce que des précisions lui soient demandées aujourd'hui. La journée a commencé hier avec le témoignage d'Elisabeth Norton Beauvais, la sœur du chef Joe Norton, d'ailleurs présent dans la salle d'audiences avec Billy Two Rivers. Celle-ci a déclaré qu'elle ne se sent «pas à l'aise pour donner des noms».

«Je n'ai pas la permission de ces gens», a-t-elle déclaré. Plus on s'ap-

prochait du moment fatidique de la fusillade, plus Eba Beauvais était tendue, peu loquace. Après un temps d'arrêt, son avocat a proposé qu'on ajourne son témoignage pour celui de Francis Boots, d'autant que celui-ci ne sera plus disponible à compter du 26 janvier en raison d'une comparution devant une autre cour.

Rappelons qu'à Akwesasne, il y eut une véritable guerre civile entre Amérindiens au mois de mai, à propos du casino. Des milliers de coups de feu furent échangés entre Amérindiens et il y eut deux morts. C'est justement sur ce territoire que Francis Boots est «chef guerrier» (*War Chief*).

Ce chef Warrior a expliqué qu'il s'est rendu trois fois à Kahnésatake à

compter de la mi-juin 1990. Dans un premier temps, il a dit qu'il était venu arbitrer une querelle. Mais dans l'après-midi, il affirmait plutôt qu'il était venu à une grande fête populaire. La deuxième fois qu'il est venu à Oka, c'est une dizaine de jours avant la mort du caporal Lemay. Cette fois, il vient avec femme et enfants. Subitement, il retourne à Akwesasne mais revient à Kahnésatake quelques jours avant les événements sanglants.

Francis Boots s'est installé dans la «zone 4», la «zone des médias» au moment de la fusillade. Une cabine en bois y avait auparavant été construite près de la route et Francis Boots a expliqué que c'était pour observer, sans être vu des journalistes.

D'ailleurs, hier il se cachait le visage durant la plus grande partie de la journée pour ne pas être photographié. C'est Billy Two Rivers qui l'a finalement convaincu de montrer son visage à la télé.

La soirée qui précède la mort du caporal Lemay, Francis Boots s'est absenté de la pinède et Allen Gabriel est venue le reconduire à 2h30 du matin, après une longue discussion. Francis Boots n'en a pas donné la teneur.

Il s'est fait réveiller dès 5h du matin par Kathy Sky venue l'aviser d'un fort mouvement de policiers. Il constate de son propre chef la présence de trois types d'uniformes, termine une cérémonie mohawk au feu collectif, puis va dévisager tour à tour deux po-

liciers, droit dans les yeux. «Ce n'était pas le temps du dialogue, a-t-il répondu à une question. C'était le moment de prendre une grande respiration et de se mettre en colère. J'étais très tendu», a-t-il ajouté. Francis Boots avait un téléphone cellulaire en sa possession et à un certain moment, il a eu un radio walkie-talkie entre les mains. Il dit ne pas se souvenir de la personne qui lui a donné cet appareil qu'il a laissé là, par terre, après utilisation. Quand on lui fait entendre la conservation précitée sur walkie-talkie, Francis Boots a immédiatement demandé un moment d'arrêt pour aller à la toilette. Après s'être ressaisi, il parlé à Allen Gabriel. Son témoignage se poursuit ce matin.



PHYSIQUE

PHÉNOMÈNES MÉCANIQUES

Regent Bouchard
Approuvé par le MEQ

Manuel d'apprentissage
ISBN 2-7608-3571-5 (368 p.)

5^e secondaire

4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
MONTREAL (Québec)
H2W 2H5
Téléphone:
(514) 843-5991
Télécopieur:
(514) 843-5252



LE DEVOIR

POLITIQUE

Au terme de la réunion du conseil des ministres à Québec

Johnson lance un double appel à Ottawa

■ Adoptons une stratégie commune contre la contrebande du tabac
■ Mettons fin aux chevauchements dans le secteur de la main-d'oeuvre

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre du Québec lance un double et pressant appel au gouvernement d'Ottawa:

- une lutte efficace contre la contrebande du tabac, qui fait perdre des centaines de millions de dollars au fisc, nécessite une action concertée de la part des gouvernements;
- le dossier de la main-d'oeuvre, dont le Québec réclame la maîtrise depuis des années, est un beau cas de doublement et de chevauchement qui fournit au fédéral une occasion en or de pratiquer ce qu'il prêche.

C'est ce que M. Daniel Johnson a fait valoir devant la presse parlementaire, hier, au terme d'une journée consacrée, avec son conseil des ministres, à mettre au point des projets concrets de relance économique et de création d'emplois.

À cet égard, le chef du gouvernement confirme ce que son collègue des Affaires municipales a laissé entendre vendredi dernier: un nouveau programme de rénovation domiciliaire de quelque 300 millions \$ sera incessamment rendu public, avec un objectif touchant 80 000 résidences et créant 5000 emplois à brève échéance. La participation du gouvernement québécois sera de 90 millions\$ et devrait pousser l'industrie à prendre le virage de la rénovation, prévoit M. Johnson. Le projet fera aussi échec au travail au noir. Les modalités en seront annoncées par M. Claude Ryan.

D'autre part, le chef du gouvernement assure qu'il n'a pas reçu de signaux ou de messages selon lesquels

Ottawa ne serait pas favorable à une réduction substantielle des taxes sur le tabac pour faire échec à la contrebande et au marché noir florissants. Au contraire, selon lui, les travaux se poursuivent entre Québec et Ottawa à ce titre. Une panoplie de mesures sont envisagées sur lesquelles il n'y a pas encore une entente complète.

M. Johnson confirme que les tractations à cet égard sont confiées à son collègue des Finances, M. André Bourbeau, qui en discutera sûrement avec ses homologues, réunis aujourd'hui et demain à Montréal en conférence fédérale-provinciale. Il ajoute que le Québec n'a pas les moyens techniques et fiscaux pour agir seul dans ce domaine, la police étant exercée de part et d'autre, et les taxes étant prélevées par divers gouvernements. Une action efficace et durable doit donc être concertée. Selon M. Johnson, les discussions vont bon train, d'autant que le gouvernement fédéral n'est sensible au problème que depuis le 25 octobre, soit depuis l'élection des libéraux de M. Chrétien.

Il faut tenir compte de trois éléments, note M. Johnson: les taxes, trop élevées par rapport à celles des États-Unis; l'accès aux frontières et les pénalités aux contrevenants. L'efficacité exige que les trois éléments soient coordonnés par tous les gouvernements en cause.

S'agissant de la main-d'oeuvre, par ailleurs, M. Johnson n'a pas non plus d'indications ou de faire-part voulant que le dossier ne puisse évoluer avant deux ans. «C'est un beau cas de chevauchement et de doublement, dit-il, et si Ottawa est sérieux dans son intention de réduire le fardeau des citoyens,

il a une belle occasion de pratiquer avec le Québec ce qu'il prêche.»

Le ministre responsable de ce dossier à Ottawa, M. Marcel Masse, a laissé entendre mardi, après le Discours du trône, que toute la question de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle devrait être intégrée à l'examen des programmes sociaux, qui durera deux ans. Ces propos de M. Masse ont paru sybillins, mystérieux et pas très clairs à M. Johnson. Si on veut réinventer une philosophie du fédéralisme, lance-t-il, ça va être long, mais si on veut être pratique, il y a une occasion en or d'agir rapidement et de régler ce dossier comme tel, en soi.

Rappelons que le Québec fait consensus depuis des années pour réclamer la maîtrise d'oeuvre de la formation professionnelle. À la suite de l'échec de Charlotetown qui prévoyait une entente constitutionnelle à cet égard, les premiers ministres Bourassa et Campbell avaient mis au point une entente administrative, l'été dernier. Toutefois, les élections et la défaite des conservateurs l'ont reléguée aux oubliettes, d'où les libéraux ne semblent pas pressés de la sortir. Il y a trop de cuisiniers au fourneau, dit M. Johnson, et Ottawa doit faire la preuve de ce qu'il prêche.

D'autre part, prenant très au sérieux les nombreuses critiques formulées à l'égard du ministère du Revenu, et dont Radio-Canada a fait un dossier percutant au Point, la semaine dernière, M. Johnson a pressé son ministre, M. André Vaillancourt, de mettre au point des correctifs à court, moyen et long terme. Dès l'immediat, un comité consultatif sera formé pour identifier rapidement les irritants qui peuvent

être corrigés sans délai. Un effort sera fait non seulement pour améliorer les relations des contribuables avec le fisc, mais aussi pour que le respect des droits, l'équité et la transparence soient de mise, assure le premier ministre.

Concernant par ailleurs le cas de la juge Raymonde Verreault, le chef du gouvernement se refuse à tout commentaire, mais il ne récuse pas pour autant celui de sa collègue ministre, Mme Violette Trépanier. En matinée, celle-ci avait fait part de sa surprise quant à la teneur du jugement contre un beau-père incestueux, et souhaité le même souffle qu'il y ait appel contre la sentence de 23 mois imposée pour sodomie envers une fillette. M. Johnson se contente de dire que les délais pour un appel ne sont pas épuisés.

Quant à sa ministre, elle a droit et raison de réagir comme femme et citoyenne, ce qui ne contrevient nullement au système judiciaire. La démocratie lui permet de dire ce qu'elle pense, ce qui n'a pas pour but ou pour effet d'influencer le cours normal de la justice. Il ne voit pas pourquoi on en ferait un plat.

M. Johnson a annoncé d'autre part que M. Pierre Ancil, présentement directeur général du PLQ, deviendra son chef de cabinet au début de février. Il confie à M. John Parisella, qui exerçait cette fonction auprès de M. Bourassa, le mandat de former un comité électoral, en vue, évidemment, des élections générales qui auront probablement lieu vers la fin du printemps ou le début de l'été. M. Ancil, ingénieur et âgé de 34 ans, s'est surtout fait connaître comme président de la Commission Jeunesse du PLQ, de 1982 à 1985.

La Constitution, un débat «stérile», dit Chrétien

Ouellet accuse Bouchard d'outrepasser son mandat de chef de l'opposition

Ottawa (PC) - Le premier ministre Jean Chrétien a opposé son remède d'un gouvernement efficace à l'option souverainiste défendue par le Bloc québécois, hier aux Communes.

Fidèle à son plan de campagne électorale, M. Chrétien n'a pas voulu s'attarder sur le terrain glissant du dossier constitutionnel. Il a préféré débiter les mesures annoncées dans le Discours du trône et les réalisations de son gouvernement.

«Je n'ai pas l'intention de répondre à tous les arguments qui ont été avancés parce que je pense que le débat serait plutôt stérile, a-t-il affirmé en Chambre. Je sais que si j'allais aborder ce sujet, je ne remplirais pas le mandat que j'ai reçu», a-t-il conclu.

Pour résumer ses convictions, il s'est rabattu sur une déclaration du premier ministre Wilfrid Laurier qui avait affirmé au début du siècle que «notre pays ne se limite pas au territoire entourant la citadelle de Québec».

Ces mots sont aussi pertinents aujourd'hui, a rappelé le premier ministre.

Selon M. Chrétien, la bonne administration du gouvernement devrait suffire pour régler les doléances des Québécois.

«La politique économique de ce gouvernement se résume à deux mots: la création d'emplois et la croissance économique, a-t-il évoqué. En bref, ce que veulent les Canadiens, c'est un gouvernement dont ils peuvent être fiers et auquel ils croient.»

Hier, le chef de l'opposition officielle Lucien Bouchard a fait un long plaidoyer en faveur de la souveraineté en réplique au Discours du trône de mardi. M. Bouchard s'est employé pendant une bonne heure à

disséquer les faiblesses et les contradictions du «cerclé vicieux du fédéralisme».

C'est le ministre des Affaires étrangères André Ouellet qui a été envoyé sur la ligne de front. Il n'avait pas de mots tendres à l'endroit du chef du Bloc. Il l'a accusé «d'outrepasser son mandat en utilisant la tribune de la Chambre des communes pour vendre son option souverainiste».

«Il exagère un peu son mandat et son rôle, a lancé M. Ouellet. Il peut parler pour des Québécois, mais il ne parle pas pour le Québec.»

M. Ouellet a rappelé que tous les gens qui avaient appuyé le Bloc québécois aux élections d'octobre ne sont pas tous souverainistes et que le Bloc devrait refléter cette réalité dans ses représentations en Chambre.

Poursuivant dans cette même veine, M. Ouellet a rappelé que le chef du Bloc empochait «100% du salaire du chef de l'opposition mais qu'il n'avait «gagné que 75%» de son salaire. Il trouve contradictoire que l'opposition officielle cherche à quitter la fédération alors que son rôle, normalement, c'est d'aspirer à remplacer le gouvernement à la tête du pays.

M. Ouellet s'est aussi employé à corriger «les roudoux» de la déclaration de M. Bouchard. Il s'en est pris notamment à la critique de M. Bouchard qui a mis en doute la légitimité de Jean Chrétien de parler au nom du Québec parce que celui-ci avait procédé au rapatriement de la Constitution sans le consentement du Québec.

«Pourquoi aurait-il pris «l'assaut contre le Québec... il n'était pas contre les Québécois, mais pour le Canada», a rectifié M. Ouellet en haussant le ton.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAKE MÉGANTIC, COUR DU QUÉBEC (CH. CRIMIN. & PEN.), NO: 480-27-000146-933. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, VS SERGE CHOINIERE. Le 1er février 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la partie défenderesse, au 1552 rue Dupas, en la ville de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de

Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: magnétophone FUNAI; téléviseur couleur RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE CERTIFIÉ. Longueuil, le 18 janvier 1994. MICHELE P. BERNIER, huissier, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4V 2V6. (514)47-6400.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-27-013092-926. PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la créance du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, VS: JEAN-PIERRE LEDUC, PARTIE DEFENDERESSE. AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de

Justice: Le 1er février 1994, à 10h00, au no 3557, RIVARD #205, à LAVAL. Les dits biens consistent en: 1. Téléviseur Quasar; 1 vidéo Selecta Vision RCA; 1 téléphone portatif Telemax. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette le 12 janvier 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000912-931. LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE REPENTIGNY, PARTIE DEMANDERESSE, VS: MICHEL FILIATRAULT, PARTIE DEFENDERESSE. AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: Le 2 février 1994, à 16h00, au no 1150, NOTRE-DAME, à REPENTIGNY. Les dits biens consistent en: 1. Automobile Buick Century 1986; 1. automobile Geo Metro; 2. caisses; 1. Téléviseur RCA. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque

visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette le 12 janvier 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000912-931. LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE REPENTIGNY, PARTIE DEMANDERESSE, VS: MICHEL FILIATRAULT, PARTIE DEFENDERESSE. AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: Le 2 février 1994, à 16h00, au no 1150, NOTRE-DAME, à REPENTIGNY. Les dits biens consistent en: 1. Automobile Buick Century 1986; 1. automobile Geo Metro; 2. caisses; 1. Téléviseur RCA. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque

visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette le 12 janvier 1994.

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, VILLE D'OUTREMONT, AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, QUÉ:

1° en date du 16 décembre 1993, Monsieur Alphonso Gracetta a produit auprès de la Ville une demande de dérogation mineure dont l'objet consiste à permettre un empiètement de 4 pouces dans la marge de recule avant de l'immeuble situé au 55, avenue Maplewood;

2° le conseil statuera sur ladite demande de dérogation mineure au cours de sa séance régulière du 7 février 1994 qui sera tenue à 20 h à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder ladite demande de dérogation mineure, l'implantation actuelle de l'immeuble situé au 55, avenue Maplewood serait alors réputée conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1177 de la Ville.

Donné à Outremont, le vingtième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Le greffier de la Ville, **MARIO GERBEAU, o.m.a.**

VILLE DE SAINT-PIERRE, APPEL D'OFFRES T.P. 94-01

Deux (2) camions Ford ou équivalent, 6 roues, neufs 1994 sans benne basculante poids (masse) total en charge autorisé 33 000 lbs (14 969 kg).

La Ville de Saint-Pierre recevra des soumissions sous enveloppes scellées, adressées au directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Pierre à la Mairie, 69, 5e Avenue, Saint-Pierre H8R 1P1 pour deux (2) camions Ford ou équivalent, 6 roues diesel, jusqu'au vendredi 4 février 1994 à 15 heures.

Toutes les conditions et tous les devis sont décrits dans les cahiers de charges qui peuvent être obtenus au comptoir de réception à la Mairie de la Ville de Saint-Pierre durant les heures régulières de travail.

Seules les personnes, sociétés commerciales ou corporations ayant leur place d'affaires au Québec et ayant obtenu les documents nécessaires directement de la Mairie seront admises à soumissionner.

Les documents seront disponibles à la Mairie à compter du 20 janvier 1994 à 8 h 30.

La Ville de Saint-Pierre se réserve le droit de rejeter une (1) ou toutes les soumissions et se dégage de toutes responsabilités concernant les dépenses ou les dommages qui pourraient résulter à aucun des soumissionnaires à la suite de la présente demande.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le greffier à 15 heures, le 4 février 1994 à la Mairie en présence des représentants autorisés et toutes personnes intéressées peuvent y assister.

Le greffier, Pierre Bernardin

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR SUPÉRIEURE, MISE EN DEMEURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR (article 251 du Code de procédure civile)

À CHACUNE DES PARTIES DEMANDERESSES DONT LE NOM EST INDICUÉ CI-DESSOUS ET POUR CHACUNE DES INSTANCES PENDANTES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DONT LE NUMÉRO DE DOSSIER APPARAÎT EN REGARD DE LEUR NOM RESPECTIF:

Noms (parties demanderesse)	Numéros de dossier
JOSEPH LIERSCH.....	500-05-008915-827
JEAN-LUC LAVIGUEUR.....	500-05-010410-825
ÉTIENNE PATENAUDE.....	500-05-011113-824
GASTON COTÉ.....	500-05-014191-819
MONIQUE DUTIL.....	500-05-008910-828
JOHN NOEL.....	500-05-009898-824
JO ANNE NOEL.....	500-05-014158-818
ROLAND RACETTE.....	500-05-011118-823
MARGUERITE LALONDE.....	500-05-011118-823

PRENEZ AVIS que vos procureurs ont cessé de vous représenter dans chacune de ces instances où vous êtes parties demanderesse.

Vous êtes donc mises en demeure, par les présentes, de vous constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans les trente (30) jours de la publication du présent avis. Une copie de cet avis a été remise au greffe.

Nous désirons toutefois vous informer que vos dossiers sont physiquement en la possession de Me Claude Masse au 5755, rue De Carignan à Montréal suite aux instructions données en ce sens par le syndic du Barreau du Québec. Toutefois, Me Claude Masse n'a pas comparu pour vous dans ces instances.

À défaut par vous d'obtempérer à cette mise en demeure dans le délai imparti, les défenderesses dans chacune de ces instances, après avoir fait enregistrer défaut, pourront demander le rejet des demandes, avec dépens.

Montréal, le 17 janvier 1994

GEOFFRION JETTÉ
Procureurs de la défenderesse,
La Compagnie Borden Litée
1000, rue de La Gauchetière ouest, bureau 2800
Montréal (Québec) H3B 4W5

Cet avis est publié suite à l'autorisation accordée par un juge de la Cour Supérieure du district de Montréal, le 17 janvier 1994.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

RONALD BARRY et SYLVIE CHAPUT
4480 Promenade Paton, App. 1109, Laval, Québec

Avis est par la présente donné que Ronald Barry et Sylvie Chaput ont déposé une cession le 12 janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 janvier 1994 à 9 h 30 au bureau du syndic, 1001, boul. De Maisonneuve O., suite 950, Montréal, Québec.

Montréal, ce 17 janvier 1994.
LLOYD WOODFINE C.A., SYNDIC



Jacques Chagnon, ministre québécois de l'Éducation et responsable du dossier linguistique.

Pas question d'élargir l'accès à l'école anglaise

Le nouveau ministre de l'Éducation Jacques Chagnon ne croit pas non plus à l'universalisation des classes d'immersion

Québec (PC) - L'accès à l'école anglaise ne sera pas élargi, a signalé le nouveau ministre de l'Éducation et responsable du dossier linguistique, Jacques Chagnon.

En entrevue à la Presse Canadienne, M. Chagnon a ainsi rejeté la principale recommandation du groupe de travail présidé par Gretta Chambers, qui recommandait de permettre aux immigrants de langue anglaise d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec. «Notre message est clair, a-t-il dit: la société du Québec est francophone. Or l'école est un creneau d'intégration.»

«Le règlement n° 1350-1 pour abroger le Règlement n° 1350 imposant une réserve à des fins publiques sur la propriété située au 1940, boul. Graham.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement au bureau de la greffière, 50, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal aux heures régulières de bureau.

Donné à Ville Mont-Royal le 20 janvier 1994.

La greffière adjointe, Marie Turcotte

«Les classes d'immersion peuvent être une formule intéressante, mais il ne faut pas les universaliser.»

«L'an dernier, en adoptant la loi-86 qui autorise l'affichage commercial bilingue, le gouvernement Bourassa en avait profité pour faciliter l'apprentissage de l'anglais en permettant l'instauration de classes d'immersion dans le régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation.

Lors de classes d'immersion, les cours dans toutes les matières sont dispensés en langue seconde, afin de familiariser les élèves.

Le ministre croit aussi qu'une des formules envisageables pour améliorer l'apprentissage des langues secondes serait les échanges de professeurs entre les réseaux scolaires anglophones et francophones.

Tout en admettant que l'organisation actuelle du travail ne favorise pas cet échange d'enseignants entre réseaux scolaires, M. Chagnon croit qu'il s'agirait d'une façon de «maximiser les ressources et la qualité de l'enseignement aux enfants.»

Société d'énergie de la Baie James

PROJET - LAFORGE 2
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 94-0008
FOURNITURE DES ÉTAGÈRES À CÂBLES CENTRALE LAFORGE 2

Prix du document: 25,00\$ (Toutes taxes incluses)
Garantie de soumission: 17 000,00\$
Date et heure limites de réception des soumissions:
JEUDI LE 17 FÉVRIER 1994 À 15 H 30, heure de Montréal

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
19e étage
500, boul. René-Lévesque Ouest
MONTREAL (Québec) H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable. La Société d'énergie de la Baie James n'accepte pas de paiement en argent comptant.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec M. Guy Laperle au (514) 879-6700.

Jocelyne Fortin
Chef de services Achats/Contrats

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux RESIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à QUI DE DROIT qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 1994, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a adopté:

Le règlement n° 1350-1 pour abroger le Règlement n° 1350 imposant une réserve à des fins publiques sur la propriété située au 1940, boul. Graham.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement au bureau de la greffière, 50, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal aux heures régulières de bureau.

Donné à Ville Mont-Royal le 20 janvier 1994.

La greffière adjointe, Marie Turcotte

La suite des avis se trouve en page B 4

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

RONALD BARRY et SYLVIE CHAPUT
4480 Promenade Paton, App. 1109, Laval, Québec

Avis est par la présente donné que Ronald Barry et Sylvie Chaput ont déposé une cession le 12 janvier 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 janvier 1994 à 9 h 30 au bureau du syndic, 1001, boul. De Maisonneuve O., suite 950, Montréal, Québec.

Montréal, ce 17 janvier 1994.
LLOYD WOODFINE C.A., SYNDIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux RESIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à QUI DE DROIT qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 1994, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a adopté:

Le règlement n° 1350-1 pour abroger le Règlement n° 1350 imposant une réserve à des fins publiques sur la propriété située au 1940, boul. Graham.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement au bureau de la greffière, 50, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal aux heures régulières de bureau.

Donné à Ville Mont-Royal le 20 janvier 1994.

La greffière adjointe, Marie Turcotte

La suite des avis se trouve en page B 4

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 945-7074 Tél: (514) 981-0404
La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Illogisme en Bosnie

Encore une rencontre pour rien à Genève

Les trois parties belligères de Bosnie-Herzégovine ont achevé hier deux jours de discussions à Genève sans arriver à aucun accord mais sont convenues de se retrouver pour de nouveaux pourparlers le 10 février prochain, a annoncé dans la soirée le médiateur européen David Owen. Lord Owen a expliqué au cours d'une conférence de presse que les trois parties n'ont pas pu se mettre d'accord ni sur une carte fixant la répartition territoriale entre les communautés serbe, croate et musulmane de Bosnie, ni sur une proposition d'arbitrage concernant cette question.

LE MONDE

La politique internationale vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine est aussi malaisément décryptable que l'imbroglio yougoslave lui-même. Convulsive, errante, cette politique ne paraît soumise à aucune logique véritable et semble dépendre, le plus souvent, de seules contingences de politique intérieure. De même ne répond-elle visiblement à aucun projet structuré. Deux exemples viennent illustrer l'incohérence dans laquelle la communauté internationale — au premier rang de laquelle la France — s'enfonce toujours plus face aux conflits yougoslaves.

La souffrance humaine n'a jamais déterminé le comportement des grandes nations

Il y a à peine 10 jours, l'heure était aux martiales démonstrations de force. C'était à Bruxelles, au sommet de l'OTAN. Là, la France se targuait d'avoir fait violence à ses 15 partenaires de l'Alliance pour que celle-ci se saisisse de la question bosniaque et les poussait à brandir la menace de frappes aériennes contre les forces serbes si elles continuaient à ne pas entendre raison — menace présente, en fait, depuis août dernier.

Aujourd'hui à Genève, où médiateurs et belligérants s'écharpent une fois de plus autour de cartes improbables, le ton est exactement inverse, et les responsables de l'ONU font bien comprendre que l'utilisation de la force n'est pas de mise. Ainsi, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Yasushi Akashi, s'est-il prononcé contre l'utilisation de frappes aériennes.

Il y a également «l'affaire Cot» (voir ci-dessous). Pour avoir critiqué l'attitude de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie et avoir voulu déposer Boutros Boutros-Ghali d'une prérogative — le pouvoir de déclencher des frappes aériennes — que le Conseil de sécurité lui avait octroyée, le général français se voit purement et simplement remercié.

Dans un premier temps, le gouvernement français — le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé et celui de la Défense Jean-François Léotard en tête — avait manifesté un soutien appuyé au chef des «Casques bleus».

Sans doute ne se souvenait-on pas à Paris que la France avait été la première, quelques mois auparavant, à se battre pour que ce «pouvoir de frappe» revienne exclusivement à M. Boutros-Ghali. Aujourd'hui, alors que le gouvernement français a accepté le rappel du général Cot, celui-ci doit méditer sur la cohérence des hommes politiques.

On comprend mieux, au vu de ces errements, la désinvolture avec laquelle les Serbes prennent les menaces occidentales, et l'attitude des autres parties belligères qui entendent maintenant faire valoir leurs intérêts par l'usage de la force. Accumulation d'erreurs, de ratés, de palinodies, la politique des grandes puissances vis-à-vis du drame yougoslave tourne à la dérision.

Entre les discours contradictoires apparaît une vérité cruelle: la souffrance humaine n'a jamais déterminé le comportement des grandes nations.

Congédié via les médias

Le général Cot réaffirme le bien-fondé de sa mission

Zagreb (AFP) — Le général français Jean Cot, commandant de la FORPRONU (Force de protection de l'ONU), a déclaré avoir appris «par les médias» son «départ possible», selon un communiqué publié hier soir à Zagreb par son porte-parole Jean Marcotte.

Le général Cot, indique le communiqué, a adressé aux quelque 29 000 Casques bleus déployés dans l'ex-Yougoslavie un «mémoire interne destiné à clarifier la situation», dans lequel il déclare:

«Vous avez appris comme moi, par les médias, mon départ possible. Soyez assurés que jusqu'au dernier jour de ma mission sur ce théâtre, je maintiendrai ma priorité absolue: la crédibilité, la sécurité et la dignité de la Force que j'ai l'honneur de commander. Soyez confiants. Sans vous, ce serait ici le chaos, en vous doutez pas. Soyez fiers de ce que vous faites, comme moi je suis fier de vous.»

Ce message constitue la première réaction publique du général Cot depuis l'annonce de son prochain départ, lundi dernier.

Le rappel du général Cot a été décidé par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, qui lui reproche d'avoir outrepassé son mandat par ses déclarations et ses pressions concernant d'éventuelles frappes aériennes en Bosnie.

Le général Cot a quitté hier Zagreb pour Sarajevo, ont constaté des journalistes à l'aéroport de la capitale croate où le commandant de la FORPRONU s'est refusé à toute déclaration.

Selon son porte-parole, le général Cot s'adressera à la presse lundi prochain à Sarajevo, après la cérémonie de relève du général belge Francis Briquemont, qui sera remplacé par le général britannique Michael Rose au poste de commandant de la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine.



Jean Cot

Les Baltes ont peur

Les propos de Kozyrev donnent le frisson de Vilnius à Tallinn

À l'ouverture d'un sommet entre les États baltes à Jurmala (Lettonie), les premiers ministres Mart Laar (Estonie), Valdis Birkavs (Lettonie) et Adofas Slezevicius (Lituanie), ont vivement condamné hier les déclarations du ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev, qui avait tenu la veille des propos jugés inquiétants sur «la sphère d'influence russe».

D'APRÈS AFP

Moscou — Les pays baltes ont peur. Ils craignent plus que jamais la résurgence d'un néo-impérialisme russe dans leur région. La Lettonie et la Lituanie ont ainsi exprimé hier leur préoccupation après des déclarations du ministre russe des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev. Des déclarations qui marquent, selon elles, un «changement de politique russe vis-à-vis des pays baltes».

S'adressant aux ambassadeurs russes dans les ex-républiques d'URSS, M. Kozyrev avait déclaré mardi que les troupes russes ne doivent «pas quitter les régions qui ont constitué au fil des siècles la sphère d'influence russe» et a souligné que non seulement les pays de la CEI mais aussi les pays baltes étaient «une région

d'intérêt vital pour la Russie».

Ces déclarations «marquent des changements importants dans la politique de la Russie par rapport aux pays baltes» et «témoignent d'une escalade des exigences russes», a estimé le premier ministre letton, Valdis Birkavs.

«Vraisemblablement, cette déclaration signifie également des changements dans les relations entre la Russie et les États-Unis», a-t-il ajouté, indiquant que Riga allait demander à Washington de préciser si cette nouvelle position de M. Kozyrev et du gouvernement russe avait été coordonnée avec les États-Unis.

La Russie est en dispute avec la Lettonie et l'Estonie, où sont encore présentes environ 20 000 soldats russes dont Riga et Tallinn réclament le départ rapide. Moscou ac-

cuse ces deux pays baltes de discrimination vis-à-vis des russophones et veut lier le retrait de ses troupes à l'abolition de certaines dispositions de la loi sur la citoyenneté.

L'Estonie, pour sa part, a annoncé hier son intention de saisir la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) des déclarations du ministre russe.

Démenti partiel à Moscou

Moscou a tenté hier de désamorcer la controverse. Les propos prêtés au ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev sur l'influence russe dans les pays baltes «semblent avoir été déformés», a ainsi déclaré le porte-parole du ministère Grigori Karassine, cité par Interfax.

«M. Kozyrev venait de parler d'économie et de politique. Quand il a parlé de retrait de la CEI et des pays baltes, il avait l'esprit le sens le plus large de ce mot. Quand il a parlé de l'inadmissibilité d'un retrait militaire total, il ne parlait que des pays de la CEI qui ont un accord militaire bilatéral avec la Russie et «où il y a un intérêt bilatéral à ce que cette présence soit maintenue, comme par exemple au Tadjikistan», selon la mise au point de M. Karassine.

L'immortalité pour tous

Moscou (Reuter) — Signe des temps: le laboratoire moscovite chargé de la préservation du corps momifié de Lénine a proposé hier d'embaumer tout citoyen capable de s'offrir ses services, annonce l'agence Tass.

Le Centre pour les structures biologiques a pris cette décision en raison des réductions des subventions de l'Etat.

Il a signé un accord avec une entreprise de pompes funèbres, «Services rituels», pour proposer aux particuliers toutes sortes de prestations, y compris l'embaumement. «Outre le corps de son client le plus fameux, l'institut a à son palmarès d'autres communistes célèbres comme Ho Chi Minh, Klement Gottwald et Agostinho Neto», ajoute Tass.



Bientôt dans tous les bons magasins.

Le laboratoire compte facturer un embaumement complet et durable — six mois de travail — entre 250 000 et 300 000 dollars. Un service après-vente sera assuré sous la forme de visites d'inspection tous les deux ans.

Le corps de Lénine, décédé il y a 70 ans cette semaine, est toujours exposé dans son mausolée sur la Place Rouge. Les spécialistes l'inspectent deux fois par semaine et traitent son visage avec un liquide spécial pour l'empêcher de se décomposer.

Russie cherche gouvernement désespérément

Fiodorov reste, Yavlinski offre ses services

Moscou (Reuter) — La crise politique se prolonge à Moscou, où Boris Eltsine éprouve toujours des difficultés à se doter d'un nouveau gouvernement.

Selon les agences de presse russes, le premier ministre et le président sont en désaccord sur le rôle futur du réformiste Boris Fiodorov, vice-premier ministre titulaire du portefeuille des Finances.

Après le retrait de son collègue réformiste Egor Gaïdar, chargé de l'Économie et prescripteur de la thérapie de choc pour entrer dans l'économie de marché, tous les regards sont tournés vers Fiodorov.

Ce dernier s'est vu proposer de rester ministre des Finances sans titre de vice-premier ministre dans le nouveau gouvernement, mais il se refuse à «être coiffé par quelqu'un d'autre» dans son secteur d'activité.

Fiodorov avait aussi exigé l'éviction de deux personnalités conservatrices mais Tchernomyrdine a refusé

cette condition avec, selon l'agence Interfax, l'accord d'Eltsine.

Pour le moment, seul est certain le maintien du troisième vice-premier ministre réformiste, M. Tchoubaï, chargé des privatisations.

Andreï Illarionov, conseiller économique de Tchernomyrdine, estime que l'effacement politique des réformistes va conduire à l'explosion des prix et à l'effondrement total du rouble.

«Au cours des trois ou quatre derniers mois, un potentiel d'inflation immense s'est accumulé. Les dettes du gouvernement se sont accrues. Tôt ou tard cela devait remonter à la surface», a estimé l'économiste réformiste Grigori Yavlinski, dont le mouvement Yakloko détient 25 sièges (sur 450) à la nouvelle Douma.

Yavlinski, dont le nom avait été avancé comme possible successeur de Gaïdar, se propose plutôt de diriger lui-même le gouvernement «si le président ne s'ingère pas dans ce que nous faisons».

HAÏTI

On remet ça demain à New York

New York (AFP) — Le groupe dit des «pays amis» d'Haïti (États-Unis, France, Canada, Venezuela) tiendra une réunion demain à New York pour discuter de la situation dans l'île et des moyens de sortir de l'impasse actuelle, ont indiqué hier des sources diplomatiques occidentales aux Nations unies.

Mardi, le porte-parole du Département d'État, M. Michael McCurry, avait indiqué que Washington était favorable à un durcissement des sanctions contre Haïti.

Il avait ajouté que les États-Unis pourraient proposer que soit rendu «universel» le régime de sanctions instauré par l'Organisation des États américains (OEA). Un embargo pétrolier et militaire a été imposé l'année dernière par les Nations unies.

Lors d'une réunion à Paris en décembre, les quatre «pays amis» d'Haïti étaient tombés d'accord sur un renforcement des sanctions internationales, en cas de blocages persistants avec les militaires putschistes de Port-au-Prince. L'ONU tente, en vain, depuis plusieurs mois d'obtenir le retour du président Jean-Bertrand Aristide, renversé en septembre 1991 et actuellement en exil à Washington.

Selon des informations circulant au siège de l'ONU, l'administration américaine serait en train de préparer un projet de résolution, qui pourrait être discuté au cours de la réunion de demain à New York. En cas d'accord «à quatre», la question serait soumise au Conseil de sécurité. La France avait proposé dès le mois d'octobre un dur-

cissement des sanctions.

A Port-au-Prince, une source onusienne a indiqué qu'une interdiction des vols commerciaux vers Haïti était très improbable, faute de consensus sur cette question. Mais elle a ajouté qu'une interdiction des vols non-commerciaux vers Haïti était vraisemblable.

Une campagne pour les Haïtiens

LE DEVOIR

Le Fonds de développement Haïti-Canada (FDHC) fait appel au public pour financer de petits projets gérés par les paysans haïtiens. L'objectif est de 70 000\$ et la campagne est coprésidée par MM. Pierre F. Côté, directeur général des élections du Québec, Pierre Goldberger du Séminaire uni (McGill) et Jacques Raymond de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

C'est la première fois qu'une campagne est tenue en commun par sept organismes regroupés dans le FDHC. On vise les activi-

tés de petits groupes de base «à la marge de manoeuvre extrêmement réduite sous les conditions actuelles», dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement et les droits de la personne.

Chacun des projets nécessite une mise de fonds relativement modeste d'environ 5000\$. Pour chaque dollar fourni par le public, neuf autres s'ajoutent par le biais de l'AQOCI, qui gère le fonds délégué fourni par l'ACDI. Selon M. Raymond, cette campagne «implique et vise conjointement les Québécois d'origine haïtienne et les Québécois de souche».

On peut s'informer au (514) 593-4559.

Haro sur «l'impôt d'Église» en Allemagne

Les contribuables contre le denier du culte

Catholiques et protestants allemands sont de plus en plus nombreux à mener une grève de la fiscalité religieuse et les autorités s'en inquiètent. Plus d'un demi-million de croyants — le double du chiffre de 1989, avant la réunification — ont refusé en 1992 de payer «l'impôt d'Église».

ERIC LE BOUCHER

LE MONDE

Francfort — La révolte montante s'explique en partie par le poids général des impôts, jugé trop élevé. Mais les chrétiens critiquent aussi un «service de Dieu» qui leur coûte 10% de contribution supplémentaire. Ce mouvement est alimenté par des articles de presse sur des dépenses, jugées somptuaires, des Églises au moment où tout le monde doit se serrer la ceinture.

À la différence de la France et de beaucoup d'autres pays, l'Allemagne ne connaît pas la séparation de l'Église et de l'État. C'est le ministère des finances qui subventionne les cultes et qui lève pour ce faire un «impôt d'Église» (Kirchsteuer).

Chaque contribuable doit ainsi déclarer sur sa feuille d'impôt s'il appartient à une confession et laquelle. La taxe n'est pas

compatible avec les difficultés économiques de l'heure. Ce moyen devrait être particulièrement étepu dans les nouveaux Länder, disent les Églises, pour sortir de la décadence de la socialisation des moyens de production du communisme de l'ex-RDA.

Cette puissance repose en partie sur des moyens financiers considérables. Les budgets alimentés par «l'impôt d'Église», mais aussi par les dons, les rémunérations des services divers et les profits tirés des propriétés, sont estimés à 35 milliards de marks par an.

La sédition des fidèles vient perturber cette grâce financière. Le manque à gagner de l'an dernier, 1,6 milliard de deutschmarks, s'explique par la récession (qui amincit les revenus), mais surtout par les non-déclarations.

L'Est ou Dieu...

En 1991, 330 000 protestants et 190 000 catholiques ont préféré ne plus déclarer de religion, sans doute parce que le gouvernement avait introduit cette année-là un supplément d'impôt pour régler les factures de l'unification. C'était, en somme, l'Est ou Dieu. Mais en 1992, les chré-

tiens ne sont pas revenus malgré la suppression dudit impôt pour les nouveaux Länder et les évêques voient arriver sa réintroduction, prévue en 1995, avec beaucoup de crainte.

Des voix de plus en plus nombreuses réclament une réforme du saint impôt. Ingrid Matthaus-Maier, chargée de la politique budgétaire au Parti social-démocrate, sermonne; il n'est «plus conforme à l'époque». Et l'insoumission est alimentée par les échos de presse sur les dépenses des Églises.

Des Berlinoises, par exemple, ont manifesté en décembre contre le projet des autorités protestantes de construire un nouveau siège à Berlin dans le futur quartier gouvernemental. Coût: 48 millions de deutschmarks. À Cologne, le diocèse veut acquérir un immeuble de 75 millions pour y organiser des séminaires.

Le pasteur Jens Motschmann, de Brême, reprenant la tradition de la Réforme qui dénonçait le trafic des indulgences de Rome, a dressé une liste des largesses que s'accordent les Églises d'Allemagne: voyages, bâtiments, presbytères de luxe... Des révélations du plus mauvais effet, au moment même où les autorités demandent des sacrifices salariaux.

«L'astuce» du référendum sur le Golan

Israël se défile, accuse Damas

«C'est contre le droit international»

Damas (Reuter) — La Syrie a accusé hier Israël de chercher à éluder la paix en proposant un référendum sur le Golan, mais les deux pays conviennent implicitement que ce désaccord ne doit pas retarder la reprise de leur dialogue.

Yitzhak Rabin avait déclaré mardi que, en cas d'accord avec la Syrie sur un projet de traité de paix, celui-ci devrait être soumis à référendum, idée qui fait douter le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk Chara de la volonté de paix de l'État hébreu.

«Il est très simple pour n'importe quel observateur de voir que cette consultation est une astuce», affirme le quotidien *Tichrine*, qui ajoute que son «seul objectif est d'éluider les exigences de la paix telles qu'elles résultent du sommet Assad-Clinton».

«Cette initiative va permettre aux extrémistes d'Israël de regrouper leurs forces pour diriger leurs flèches empoisonnées vers le processus de paix», ajoute le journal gouvernemental syrien.

«Nous voulons la paix des braves, une paix authentique qui puisse durer. Si les dirigeants d'Israël ont suffisamment de courage pour répondre à ce type de paix, une nouvelle époque va s'ouvrir pour la sécurité et la stabilité, marquée par des relations normales et pacifiques entre tous», avait dit Assad après sa rencontre avec Clinton à Genève.

Yitzhak Rabin a annoncé mardi avec une absence d'enthousiasme évidente qu'Israël acceptait la «paix des braves» proposée le week-end dernier par le président Hafez Al-Assad comme base de reprise de ses négociations avec la Syrie.

«Pour le bien des négociations, je suis disposé à me contenter de ce qui a été dit, ainsi que de ce qui n'a pas été dit mais qui nous a été rapporté», a-t-il ajouté à propos du compte rendu du sommet que lui ont fait deux émissaires américains.

Rabin a souligné que le prix à payer pour un accord avec la Syrie irait «peut-être au-delà de ce à quoi s'attendaient les habitants d'Israël» et devrait donc être soumis à référendum.

Ce projet a été immédiatement rejeté par Chara qui a affirmé que les dirigeants israéliens «n'ont pas le droit de parler de territoire syrien, de faire figurer le territoire syrien occupé du Golan dans un référendum».

«Cela va à l'encontre du droit international et de la Charte de l'ONU. Et le résultat ne nous concernerait pas parce que l'occupation ne supprime pas notre souveraineté sur le Golan», a-t-il ajouté.

Du côté israélien, on estime que la polémique sur le référendum ne doit pas hypothéquer la reprise du dialogue dans quelques jours à Washington.

Malgré la polémique, on va bientôt se réparer à Washington

É D I T O R I A L

Qualité totale, un slogan pour les autres

Jean-Robert Sansfaçon

Pourquoi est-ce si difficile pour un citoyen de recevoir la même attention d'un organisme gouvernemental que d'une entreprise privée? D'où vient qu'à titre de contribuable, de prestataire de programmes d'aide et de soins, de bénéficiaire d'une assurance auto ou de simple automobiliste, le citoyen se sente encore si souvent traité comme une vieille chaussette ou pire, comme un délinquant?

Jadis, l'État c'était le roi. Devant lui, tous devaient fléchir le genou en signe de respect et de soumission. En échange des impôts qu'il prélevait de force, le roi n'avait d'obligation que la protection des habitants du royaume contre la menace de l'invasisseur. En fait, c'est son propre pouvoir que protégeait le roi.

De nos jours, il revient au peuple de choisir ses représentants. Mais entre les élections, ce sont eux qui nous gouvernent.

N'est-ce pas là l'origine de l'ambiguïté qui se dresse chaque fois qu'il est question de services gouvernementaux? Devant un fonctionnaire du ministère du Revenu, un policier ou un simple préposé au bureau d'immatriculation, l'individu perd toute autonomie, écartelé qu'il est entre un comportement de vassal soumis et de citoyen-client.

Au cours des 50 dernières années, l'État a pris une place croissante dans nos vies. Santé, justice, éducation, transport, environnement, culture, soutien du revenu... Au nom de la justice sociale, l'État-providence a étendu ses tentacules jusque dans les moindres détails de notre existence, nous forçant à tout lui révéler, tout lui avouer pour lui permettre d'appliquer ses lois.

Au paroxysme de sa gloire, nous eûmes même l'impression désagréable que l'appareil n'existant plus que pour l'autosatisfaction de ses mandarins et l'amélioration du bien-être personnel de ses fonctionnaires. Le malade, le passager de l'autobus, l'élève, le payeur de taxes se sont vu assigner le rôle de figurant dans une pièce orchestrée entre gens de pouvoir.

Peut-être fallait-il payer ce prix pour étendre les services de base au plus grand nombre possible de citoyens, mais aujourd'hui, une autre logique s'impose, celle du citoyen-client aussi exigeant à l'égard des services publics que privés.

Par exemple, Hydro-Québec ne pourrait plus aussi facilement planter ses pylônes où bon lui semble, et encore moins démenager des communautés pour ériger un barrage. Pas plus qu'Ottawa ne pourrait exproprié des milliers d'agriculteurs pour construire un aéroport. Le roi a dû abdiquer certains de ses pouvoirs, ou du moins les exercer dans le respect des droits du citoyen.

Par contre, on accepte encore de subir des examens médicaux alité dans le corridor d'un hôpital, on attend des heures pour une consultation médicale et des mois pour une intervention chirurgicale, on patiente des jours avant de rejoindre un fonctionnaire de l'impôt au téléphone. Transiger avec un organisme scolaire, municipal, provincial ou fédéral est devenu un geste quotidien qui exige à tout coup un surcroît de patience, de résignation, d'abnégation, voire de soumission.

Comme plusieurs reportages récents du DEVOIR et de Radio-Canada à propos de la Société de l'assurance

automobile ou de Revenu Québec ont permis une fois de plus de le constater, c'est du côté du gouvernement provincial que le problème est le plus aigu. Les appels répétés en faveur de la «qualité totale» lancés par certains ministres à l'endroit des entrepreneurs privés ne devraient pas faire oublier que c'est d'abord l'appareil d'État qui mérite quelques bons coups de pied aux fesses.

Quand la SAAQ prétend qu'il y a exagération, qu'elle en donne pour preuve les résultats de sondages internes qui indiquent que 70 à 75 % des bénéficiaires sont satisfaits, il faut lui faire remarquer que 25 à 30% d'insatisfaits est un résultat lamentable. Quand les Québécois ont adhéré à l'idée d'étatiser l'assurance auto, ils n'ont pas choisi cette formule pour créer des jobs de fonctionnaires, mais parce qu'ils avaient la conviction que l'État ferait mieux et non pire que le secteur privé.

Transiger avec le

gouvernement

exige un surcroît

de patience, de

résignation, voire

de soumission.

Comme ont entrepris de le faire certaines organisations publiques telles que les CLSC, Hydro-Québec et bien d'autres, la Société de l'assurance automobile doit prendre rapidement le virage du service à la clientèle, sans quoi il faudra revoir son utilité.

Quant à Revenu Québec, les bonnes intentions manifestées par le ministre Vallérand à la suite des reportages accablants de Radio-Canada et du DEVOIR, restent au niveau des promesses d'élection. Quand on a entendu son sous-ministre du Revenu affirmer que la politique de son ministère est de mettre une entreprise dé-

bitrice en faillite lorsqu'on ne croit pas à sa survie, on n'a aucun doute sur la soif de pouvoir et l'aveuglement bureaucratique qui règne à la direction de ce ministère.

Les Québécois consacrent la moitié de leurs revenus péniblement gagnés pour payer les salaires de ces gens qui ont été embauchés pour les servir. En échange, ils ont le droit d'être considérés autrement que comme des bandits potentiels. Un ministère n'appartient pas à ses sous-ministres. Que ces derniers tiennent secrètes les règles qu'ils nous appliquent est parfaitement scandaleux et inacceptable.

Si M. Vallérand veut que son ministère retrouve le peu de crédibilité qu'il a déjà eue, il doit commencer par faire un beau et grand ménage parmi ces ronds de cuir omnipotents et prétentieux. Mais aussi, changer en profondeur la philosophie pourrie qui guide leurs actes.

Depuis quelque temps, le nouveau premier ministre Johnson a changé de costume et troqué le discours de l'équilibre budgétaire pour celui de la création d'emplois. On le comprend, l'idée a fait ses preuves. Pourquoi n'ajouterait-il pas quelques mots à propos de la qualité des services offerts par un éventuel prochain gouvernement libéral? Ce ne sont pas les décisions bureaucratiques de couper ici et d'augmenter là qui intéressent, mais le montant de la facture et le résultat quant à la qualité du service reçu. Les Québécois en ont assez de payer et d'être traités comme des numéros d'assurance sociale pigés au hasard par un ordinateur.

Le roi est mort, l'ère du contribuable-client est née.

LETTRES

Du grand Stéphane au petit Jésus

Les lecteurs du DEVOIR sont bien patients d'attendre de Stéphane Baillargeon la confirmation de leur apathie récente pour Jésus de Bethléem ou de Nazareth. Rarement autant d'ignorance et aussi peu de sérieux ont été rassemblés pour assener le dernier coup mortel au christianisme et en finir avec le mythe Jésus. Même le pauvre Guillemain, devenu Frère Henri, traitait Jésus avec plus de respect et surtout la foi chrétienne avec plus de considération — il lui suffisait d'en vouloir au pape; Stéphane s'en veut à lui-même ou peut-être cherche-t-il ses galons dans l'athéisme militant.

Les Évangélistes, quoi qu'on tente contre eux, sont beaucoup plus proches de la vérité historique que tous leurs détracteurs. Le seul fait que les Synoptiques désignent Jésus comme le «Fils de l'Homme» est une preuve d'authenticité: elle rattache Jésus à la littérature apocalyptique (Livre d'Hénoch), déjà en partie oubliée dans les milieux non juifs (s. Jean, s'adressant à des convertis du paganisme, ne parle guère que du «Fils de Dieu»). Ce que l'on sait aujourd'hui de l'Essénisme et de Qumrân confirme également la spécificité du message chrétien, différent de celui des Phariséens et différent de celui des Esséniens.

Mais à quoi bon accumuler des preuves en présence d'une ignorance abyssale des sources chrétiennes? L'Église n'a jamais fondé sa croyance sur l'authenticité historique des données évangéliques, mais sur ce don de lumière qui est venu au monde de Jésus ressuscité, dont ont témoigné tant de martyres et de saints. C'est ce qui fait que ni la violence des persécutions, ni la clameur des médias, ni les mensonges

des fils et frères de Voltaire ne peuvent rien contre la splendeur d'une vérité révélée aux tout-petits, mais refusée aux sages et aux intelligents (Matthieu 11 25). Tout devient clair à qui accepte la lumière, et obscur à qui la refuse.

Ce n'est pas Dieu qui a besoin de croyants, mais d'hommes arrachés à leur sottise dont le monde a besoin — et, quand je dis «sottise», je ne dis rien de ce dont il s'agit.

Edmond Robillard

Montréal, 28 décembre 1993

Le gars des vues

Les efforts pour minimiser le rôle fédéral dans la répression d'Octobre 70 me rappellent un souvenir très net. Au début de 1970, je participais aux activités d'un comité de citoyens dans Saint-Louis-de-France, à Montréal. Nous y faisons des travaux comme donner de l'aide pour remplir les formulaires d'impôt ou préparer, avec des femmes du quartier, une demande de terrain de jeux auprès de la Ville. Nous ne nous cachions pas pour affirmer les besoins dans un quartier populaire et pour réclamer du pouvoir pour les simples citoyens.

Au printemps de 1970, une équipe de tournage a voulu filmer une de nos réunions publiques, en vue d'un documentaire sur les comités de citoyens à Montréal. Cette équipe se présentait comme de l'ONF et elle en utilisait le matériel. Nous avons accepté.

Ce film, parmi d'autres, a été utilisé en octobre suivant par la Gendarmerie royale pour constituer une liste de personnes à arrêter, sur la base des opinions émises. Je le tiens d'un avocat qui visionnait les films pour le compte de la GRC et qui, étant un ancien confrère de classe, m'a mis à l'abri des embêtements.

Quant au rôle d'apaisement que M. Trudeau prête au ministre Jean Marchand pour éviter la panique, c'est du pur quignol! On se rappellera qu'à la veille des élections mont-réalisées, celui-ci avait plutôt associé le FRAP (issu des comités de citoyens) au FLQ, contribuant à le discréditer auprès des électeurs en pleine crise.

Il apparaît assez généralement que M. Trudeau utilise le genre des mémoires pour se donner une posture avantageuse plutôt que pour témoigner. Dans le cas plus particulier des événements de 1970, cette perversion est poussée jusqu'à la fabrication des faits. Et cela, avec la complicité de CBC et de Radio-Canada.

Richard Desjardins
Sainte-Marthe-de-Vaudreuil,
10 janvier 1994

De toutes les couleurs

Au seuil d'une nouvelle année, est-il possible de souhaiter un monde où tous les humains s'aimeraient pour leurs valeurs essentielles, sans se soucier de la couleur de leur peau? Est-il possible d'imaginer qu'un jour, Noirs, Jaunes et Blancs, nous soyons conscients de la réalité que nous sommes tous des frères? Est-il pensable que le racisme sous toutes ses formes disparaisse de notre société au profit d'un amour commun qui unirait tous les humains de la terre?

Ah! que vienne ce jour où comme au paradis, chaque pensée, chaque action, chaque être se nourrit d'une fraternité spirituelle universelle...

C'est le vœu qu'on doit faire en ce début de l'année 1994, car l'essentiel qui se cache derrière toute chose, n'est-ce pas ce qu'on appelle communément l'amour?

Guy Milot
Montréal, janvier 1994



OPINION

Le démembrement des relations internationales

LOUISE BEAUDOIN
Candidate du Parti québécois
dans le comté de Chambly

Le 11 janvier dernier, le premier ministre Johnson nommait Mme Liza Frulla ministre de la Culture et des Communications. Il ajoutait à ce titre celui de «responsable de la francophonie».

Si le regroupement de la culture et des communications se justifie à maints égards, le fait d'extraire la francophonie du ministère des Affaires internationales surprend et inquiète. La décision de M. Johnson laisse à penser qu'il s'agit d'ignorance plus encore que d'indifférence, tant elle est lourde de conséquences.

Le premier ministre semble en effet ignorer l'évolution récente de la francophonie et des institutions qui la représentent, à savoir l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et le Sommet (biennal) des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Dès la fondation de l'ACCT en 1971, sa mission débordait largement le domaine culturel et englobait la formation, la coopération économique et scientifique, les transferts technologiques, etc.

Plus récemment, en 1986, le président Mitterrand inaugura le premier Sommet. Cette organisation internationale, coiffant l'ACCT, compte maintenant 45 pays et deux gouvernements participants dont le Québec.

On y traite des grandes questions liées à la politique internationale, au commerce mondial, à la coopération. On se souviendra qu'au Sommet de Paris le premier ministre Bourassa avait soumis une proposition remarquable concernant les surplus agricoles des pays du Nord. A quelle autre tribune internationale aurait-il pu formuler cette proposition puisque c'est la seule à laquelle participe le Québec?

Dans le même temps, le Sommet devenait de plus en plus politique et élargissait sa mission à la totalité des

secteurs des relations internationales. Son rôle politique a été confirmé explicitement par le dernier Sommet tenu à Maurice. La plupart des pays y délèguent, en plus du chef de leur État ou de leur gouvernement, leur ministre des Affaires étrangères. Ils considèrent en effet que la francophonie et ses institutions sont devenues indissociables de leur politique étrangère. L'ACCT a suivi la même évolution.

C'est pourquoi la décision de M. Johnson de confier la francophonie à un ministère sectoriel va tout à fait à contre-courant. On objectera que la France a fait de même en donnant ce dossier à M. Toubon plutôt qu'à M. Juppé.

Outre le fait que cette situation a été critiquée par une Commission du Sénat, le 22 novembre dernier, elle ne saurait constituer pour nous une justification et ce, pour deux raisons; contrairement au Québec, le Sommet francophone et l'ACCT ne sont que deux des innombrables instances internationales dont la France fait partie; lorsque la francophonie doit être défendue au plan international, c'est le ministre des Affaires étrangères qui prend les commandes, comme on vient de le voir à l'occasion de la négociation réussie de l'exception culturelle au GATT.

En fait, la décision de M. Johnson convient sans doute fort bien au titulaire du ministère des Affaires internationales, M. Ciaccia qui, par son comportement antérieur, a amplement démontré son incompréhension des relations internationales dès que celles-ci dépassaient le strict point de vue commercial: récemment, il n'a pas jugé utile de combler autrement que par intérim le premier poste de notre diplomatie, celui de délégué général à Paris.

Même prise sous l'angle exclusivisme commercial, cette conception étriquée est non seulement réductrice du rôle de son ministère, mais elle témoigne d'une politique à courte vue qui se prive d'instruments productifs.

En effet, l'ouverture de nouveaux marchés, en Europe de l'Est comme au Mexique, est le fait d'événements et de décisions de nature essentiellement politique.

En outre, les relations commerciales se développent souvent dans le sillage de la coopération culturelle ou technologique. La progression des échanges commerciaux entre la France et le Québec en constitue un exemple éloquent: pour ce qui est des secteurs de l'aéronautique et de l'audiovisuel, je peux en témoigner personnellement.

Au plan administratif, quels seront les effets du démembrement du secteur international? Qu'arrivera-t-il des directions générales France et Institutions francophones et multilatérales du ministère des Affaires internationales? Dans la logique de MM. Johnson et Ciaccia, elles devraient relever de Mme Frulla, amputant ainsi le MAI d'une grande part de ses responsabilités.

Cela nous amène à la question fondamentale: où sera décidée la politique internationale francophone du Québec? A la Culture ou aux Affaires internationales? La confusion engendrée par la décision de M. Johnson ouvre une brèche dans laquelle, à n'en pas douter, M. André Ouellet va s'engouffrer.

Car ce dernier dirige la totalité de la politique étrangère, y compris la francophonie, M. Chrétien ayant eu la sagesse élémentaire de ne pas l'éparpiller tout azimut dans des ministères sectoriels. La fonction et la dimension politiques de la francophonie risquent donc d'être largement assumées par le gouvernement fédéral au détriment du Québec.

On peut se réjouir de l'importance que M. Johnson semble avoir donnée à la culture en élargissant les responsabilités de Mme Frulla. Mais si M. Ciaccia ne peut ni ne veut assumer la direction des affaires internationales, qu'en toute logique M. Johnson la confie à une seule et même personne, en l'occurrence Mme Frulla.

À PROPOS

... de nos revenus

Le revenu familial moyen avant impôts et en dollars constants a diminué de 1980 à 1986, pour ensuite augmenter lentement, de sorte qu'en 1990, le revenu moyen des familles n'était que de 1800\$ supérieur à celui de 1980.

Toutefois, les impôts sont venus effacer même ce faible gain avant impôts réalisé au cours de la décennie.

Une étude récente révèle que, comparé à 1984, la famille moyenne a payé, en 1992, au delà de 3000\$ de plus en taxes fédérales à la consommation et en impôts fédéral et provinciaux sur le revenu.

Par conséquent, les familles à revenu moyen, qui ont été plus durement touchées, se retrouvent aujourd'hui, après impôts, dans une situation plus difficile qu'elles ne l'étaient en 1984.

Il en résulte qu'une bonne partie de la classe moyenne, très importante au plan politique, se retrouve très peu disposée à accepter le développement de programmes sociaux dont elle n'a pas de bénéfices immédiats à retirer.

Forum national sur la sécurité des familles

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËN

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Un jugement de valeurs

En plus de véhiculer une conception rétrograde du viol, les propos de la juge Verreault nous obligent à interroger les limites du relativisme culturel devant la loi



La juge Raymonde Verreault

PHOTO ARCHIVES

Les systèmes juridiques doivent fonctionner avec les normes sociales dans lesquelles ils vivent et non celles des pays d'origine des accusés.

JEAN-LUC GIGNAC

Politologue

Ainsi, sodomiser serait devenu une circonstance atténuante lors d'un viol, comme le jugement Verreault vient tout juste de nous l'apprendre. Avis aux agresseurs: préservez la virginité de vos victimes, car les juges sauront récompenser votre grandeur d'âme et vous infligeront une sentence plus clémente. Avec la décision de la juge Raymond Verreault, c'est ce message absurde que la justice livre à la population.

Outre le fait de véhiculer une conception vivement rétrograde sur la question du viol, les propos tenus par notre magistrat nous obligent à interroger sérieusement les limites du relativisme culturel devant la loi. La juge Verreault considérerait donc qu'un violeur qui, au préalable, prend soin de ne pas briser l'hymen de sa victime mérite l'indulgence de la cour. Cela, parce qu'il y aurait préservation de la virginité. Mais pour qui au juste et à l'égard de quels systèmes de valeurs est-il préférable de demeurer vierge et pure?

Un contrôle social et sexuel des femmes

Ce sont des systèmes patriarcaux qui prescrivent cette restriction pour les femmes. Que ce soit l'ancienne morale chrétienne ou bien encore l'islamisme, ces religions se sont servies de la virginité essentiellement comme méthode de contrôle social et sexuel des femmes. Sans gêne aucune, la juge ne masque pas s'être référée à ces systèmes religieux pour fonder la sentence rendue, comme LE DEVOIR le rapportait le 15 janvier dernier. Si, selon les préceptes de ces religions, la matrice de la jeune femme doit rester «pure», c'est que celle-ci demeure la propriété du futur époux. Lui seul est autorisé à pénétrer ce lieu sacré pour y déposer sa semence en vue de fonder la future famille. La finalité ultime de la sexualité devient dès lors la procréation.

Si l'on peut dire que le violeur a «ménagé sa victime», c'est seulement à l'égard de ces valeurs patriarcales. Rien n'est plus aberrant que de considérer le souci pour le respect de valeurs oppressives pour conclure un ménage. À son insu peut-être, la juge endosse les valeurs de doctrines qui dérobent la sexualité de la propriété des individus et de leur libre expression.

S'agit-il d'une ironie du sort si ce jugement qui s'appuie sur des préceptes patriarcaux pour fonder un allègement de la sanction à l'endroit du violeur, fut rendu par un magistrat féminin?

En cherchant à voir si des principes religieux ont été enfreints, la juge a, par ailleurs, outrepassé ses compétences. La question de la violation des principes religieux ne regarde que les individus et leur conscience. Dans un système laïc, où le droit se veut rationnel, c'est avant tout la gravité de l'atteinte portée à l'intégrité de la personne humaine victime du viol qui doit venir peser dans la balance. Non pas le respect des diktats religieux.

Aussi, ce jugement est fortement rétrograde en ce qu'il fait référence à une conception désuète de la sexualité. La relation sexuelle prend désormais une dimension plus large qu'uniquement celle délimitée par le coït. En ce sens, il y a viol lorsqu'une agression sexuelle est perpétrée contre une personne, et non pas contre son appareil reproductif. Un viol porte d'abord atteinte à l'intégrité d'une personne. C'est essentiellement dans sa conscience que quelqu'un est violé. Voilà ce qui compte le plus. De savoir si cela se produit par voie anale ou vaginale n'est qu'instrumental et ne devrait pas intervenir lors du jugement.

Du reste, le Code criminel a tenu compte de cette évolution des mentalités. Depuis 1982, il place au même niveau toutes les agressions sexuelles. Qu'il y ait ou non pénétration vaginale. En mettant l'accent sur la pénétration

plutôt que sur l'agression, la juge Verreault a omis de tenir compte de cette évolution des mentalités.

Par ailleurs, ce jugement qui a voulu prendre en considération les origines culturelles et religieuses de l'agresseur, un Algérien, pose inévitablement la question du relativisme culturel dans les tribunaux. Pour les cas d'actes criminels graves, un juge doit-il relativiser ses jugements en fonction des origines culturelles des accusés?

À Rome, il faut faire comme les Romains

En matière d'éthique et de droit, le relativisme culturel nous apprend que les normes doivent être interprétées à l'intérieur des systèmes de culture et de pensée qui les font naître. Mais attention! Il s'agit là d'une position essentiellement épistémologique. Elle vient seulement confirmer que toute conviction humaine est relative et dépend de la période historique et de la culture dans lesquelles elle émerge et qui lui donnent sens. Cette position montre qu'il faut expliquer (il s'agit d'expliquer et non pas de juger) les pratiques sociales à l'intérieur des systèmes symboliques et culturels qui les mettent en place.

C'est ce que dit la juge Verreault quand elle souligne que le fait de préserver la virginité représente une valeur en regard de la religion d'origine de l'agresseur. En revanche, elle ne peut s'appuyer sur cette interprétation pour diminuer la gravité de l'agression commise ici au Québec. Dans le cas d'actes criminels graves, et le viol représente un acte criminel grave, le relativisme culturel ne doit pas conduire les tribunaux à juger les gestes posés dans une société selon des valeurs importées d'une autre société. Bien au contraire. «À Rome, il faut faire comme les Romains», est une maxime qui se rapproche bien davantage d'une attitude relativiste. Ce qui signifie que les individus qui enfreignent la loi d'une société doivent s'attendre à être jugés en fonction de la loi et des principes éthiques de cette société. Or, dans la société québécoise, la préservation de la virginité ne rend pas une agression sexuelle moins grave.

Avis aux agresseurs: préservez la virginité de vos victimes, les juges sauront récompenser votre grandeur d'âme et vous infligeront une sentence plus clémente.

D'autre part, si les juges s'aventurent à émettre leurs jugements en considérant la signification des gestes à juger selon la culture d'origine des agresseurs, ils devront aussi, s'ils sont cohérents, tenir compte des pénalités que ces cultures prescrivent pour les fautes commises. Ce qui serait absurde. Pour le cas du viol qui nous concerne ici, il faudrait donc aussi tenir compte de ce que prescrit le Coran pour un acte semblable d'agression.

Que madame la juge aille donc voir ce que le Coran dicte comme châtiement aux agresseurs qui pratiquent la sodomie sur un enfant. Si elle a vraiment le souci de la signification que prend un tel geste dans la culture d'origine de l'agresseur, elle se rendra vite compte qu'il lui faudra réviser grandement la sévérité de la condamnation.

Les systèmes juridiques doivent fonctionner avec les normes sociales dans lesquelles ils vivent et non pas en fonction de celles des pays d'origine des accusés. S'ils procédaient autrement, les juges risquent de créer deux justices parallèles. L'une pour les citoyens nés ici, une autre pour ceux venus d'ailleurs. N'oublions pas qu'en Occident, c'est la société civile et non pas les principes religieux, qui doit fonder les lois. En conséquence, la loi doit être appliquée de façon universelle et égale pour chaque citoyen, sans égard à l'origine ethnique ou religieuse.

C'est entrer en contradiction avec ces principes fondateurs que de vouloir ajuster les jugements selon les particularismes culturels des criminels. Cela encourage les enclaves ethniques et ne favorise en rien l'intégration des immigrants. Une justice équitable, universaliste et efficace, doit se garder d'enfanter de nouveaux fiels ethno-religieux pour lesquels elle pratiquerait une philosophie de deux poids, deux mesures.

La justice doit demeurer la même pour tous.

La langue du Bloc

L'anglais au moins-que-parfait

Les députés du Bloc québécois doivent-ils parler anglais à la Chambre des communes?

GRUPE DE RÉFLEXION DE LAURENT OUIMET

S'ils veulent être respectés et, paradoxalement, s'ils veulent être compris, les députés du Bloc québécois seraient bien avisés d'utiliser seulement la langue officielle du Québec, langue des Canadiens-français, dans leurs interventions à la Chambre des communes. Au hasard de quelques conversations, nous avons appris que les députés du Bloc à Ottawa étudient l'anglais, ce qui est bien, et se préparent à intervenir fréquemment aux Communes dans cette langue, ce qui est moins bien. Voyons pourquoi.

Le bilinguisme du Parlement d'Ottawa a été conquis de haute lutte par les représentants de notre peuple, toujours le même sous divers noms: canadien, puis canadien-français, puis québécois. Ce bilinguisme est un élément de notre patrimoine, quels que soient les vices du régime fédéral canadien.

Une vérité de La Palice

Comme le dirait monsieur de La Palice, ce bilinguisme vise à permettre aux francophones de parler français et aux anglophones de parler anglais. Il reconnaît les mêmes droits au français et à l'anglais.

Malheureusement, bon nombre de députés québécois francophones, à l'instar des Louis Saint-Laurent, des Pierre-Elliott Trudeau et des Jean Chrétien, ont abandonné la lutte pour le français en choisissant de prendre le plus souvent la parole en anglais. Ils mettaient ainsi notre langue en situation d'infériorité. Ils cédaient au vieux réflexe du colonisé qui parle la langue du maître afin d'obtenir ses faveurs. Ils pratiquaient un exemple à ne pas suivre. Mais, diront certains, il faut avant tout se faire comprendre! C'est juste. Raison de

plus pour s'exprimer dans sa langue maternelle, étant donné que très peu de gens s'expriment aussi clairement dans une autre langue.

Les «parfaits bilingues» dont on parle souvent à Ottawa sont en réalité très rares, sinon inexistantes. Les langues ne sont pas interchangeables. Chacune véhicule une culture.

Elles sont toutes difficiles à apprendre. Quelques heures de Berlitz, ça peut aller pour le tourisme et le magasinage, mais guère plus. Et même plusieurs semaines d'immersion ne peuvent assurer la maîtrise d'une langue.

Si la députation du Bloc n'adopte pas comme consigne de faire toutes ses interventions en français, nous allons assister fréquemment à un spectacle pénible: des représentants du Québec vont prendre la parole aux Communes dans un anglais moins que parfait qui risquera de ridiculiser aussi bien leurs propos que leur personne.

La nécessité politique et stratégique de parler français aux Communes vaut en premier lieu pour M. Lucien Bouchard lui-même, dont les interventions seront les plus importantes. Elles lui permettent d'exprimer en français, ce qui est tout à fait normal. Sa parole doit être celle du peuple québécois.

Et de toute façon, la traduction qu'il ferait de sa pensée ne serait pas meilleure que celle des professionnels de l'interprétation simultanée et de la traduction des débats, professionnels dont la compétence est reconnue. Cette nécessité ne s'applique évidemment pas aux conversations privées.

S'applique-t-elle aux relations avec les journalistes? C'est, semble-t-il, une question de jugement, selon les circonstances, mais même dans ce domaine, il y a lieu de manifester une préférence pour le français.

Le choix de la langue qu'on parle aux Communes est en lui-même une geste politique. Il faut tenir compte des mentalités. Or, il est bien connu que beaucoup d'anglophones — Britanniques, Américains et Canadiens — ont instinctivement tendance à considérer les langues autres que l'anglais comme des embêtements plus ou moins inévitables, des «irritants» comme on dit aujourd'hui, ou comme un folklore sympathique mais frivole.

Pour les affaires, pour les choses sérieuses, il n'y a que l'anglais. Si un député du Bloc parle anglais aux Communes, il leur donne raison.

Nous devons aussi manifester notre solidarité envers nos compatriotes, les francophones des autres provinces, dont l'amitié, qui nous reste malheureusement à conquérir, nous sera précieuse dans toutes les conjonctures constitutionnelles.

Malgré les concessions qu'ils ont souvent dû faire à la majorité anglophone, par exemple leur appui au régime fédéral (appui qui n'est pas unanime), ces Canadiens-français sont au fond aussi attachés au français que nous. Nous ne devons pas les laisser tomber en donnant l'impression qu'en dehors du Québec, le français n'a pas droit de cité.

Certains voudraient nous faire croire que le rôle imprévu du Bloc, en tant qu'opposition officielle, l'invite à s'exprimer en anglais lorsqu'il s'agira du bleu de l'Ouest ou des pêcheries de l'Atlantique. Cet argu-

ment ne résiste pas à l'examen.

Les députés du Bloc n'ont pas d'autre mandat que celui que leur ont donné les circonscriptions québécoises qui les ont élus.

L'opposition officielle est québécoise? Voilà le nouveau visage de la dualité canadienne. Qui peut en nier la vérité profonde? D'ailleurs, ce sont les électeurs qui en ont décidé ainsi.

Les démocrates n'ont qu'à s'incliner

Les démocrates n'ont qu'à s'incliner. Malgré ce titre accidentel d'opposition «officielle», les députés du Bloc n'ont de comptes à rendre qu'à leurs électeurs québécois. Toute autre attitude friserait l'imposture. Il s'en est fallu de peu que le manteau de chef de l'opposition officielle tombe sur les épaules de M. Manning. Aurait-il alors représenté le Québec? L'objection classique à cette politique de rigueur linguistique, c'est la courtoisie. Il est courtois, dit-on, de «leur» parler anglais pour «leur» faire plaisir. L'ennui, c'est que vu la situation de la minorité face à la majorité, le député francophone qui parle anglais aux Communes, même s'il le fait par courtoisie, semble fatalement reconnaître à l'anglais une certaine supériorité.

Peut-on prévoir des exceptions qui confirmeraient la règle? Oui, bien sûr, à l'occasion — puisque toute grande culture s'enrichit d'emprunts — une citation, un adage, un mot savoureux, en latin, en espagnol, en allemand ou, pourquoi pas, en anglais. Comme l'écrivait John Dryden au XVII^e siècle, «a thing well said will be wit in all languages».

Pierre de Bellefeuille, Patrick Allen, François-Albert Angers, Massue Beliveau, André Ferretti, Denis Monière, Louis O'Neill, Laurent Ouimet, Jacques Poisson.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylvain Trépanier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duclos (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacena, LA PUBLICITÉ Lucie Pilonneau (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon (commiss); Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamine (directrice), Guy-Renaud Kirouac (directeur promotions et relations publiques), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCorrnières, Carolline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-Françoise Turgeon (coordonnatrice) et Christa Vaillant (les annonces classées et avis publics); Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

É D I T O R I A L

Qualité totale, un slogan pour les autres

Jean-Robert Sansfaçon

Pourquoi est-ce si difficile pour un citoyen de recevoir la même attention d'un organisme gouvernemental que d'une entreprise privée? D'où vient qu'à titre de contribuable, de prestataire de programmes d'aide et de soins, de bénéficiaire d'une assurance auto ou de simple automobiliste, le citoyen se sente encore si souvent traité comme une vieille chaussette ou pire, comme un délinquant?

Jadis, l'État c'était le roi. Devant lui, tous devaient fléchir le genou en signe de respect et de soumission. En échange des impôts qu'il prélevait de force, le roi n'avait d'obligation que la protection des habitants du royaume contre la menace de l'invasisseur. En fait, c'est son propre pouvoir que protégeait le roi.

De nos jours, il revient au peuple de choisir ses représentants. Mais entre les élections, ce sont eux qui nous gouvernent.

N'est-ce pas là l'origine de l'ambiguïté qui se dresse chaque fois qu'il est question de services gouvernementaux? Devant un fonctionnaire du ministère du Revenu, un policier ou un simple préposé au bureau d'immatriculation, l'individu perd toute autonomie, écartelé qu'il est entre un comportement de vassal soumis et de citoyen-client.

Au cours des 50 dernières années, l'État a pris une place croissante dans nos vies. Santé, justice, éducation, transport, environnement, culture, soutien du revenu... Au nom de la justice sociale, l'État-providence a étendu ses tentacules jusque dans les moindres détails de notre existence, nous forçant à tout lui révéler, tout lui avouer pour lui permettre d'appliquer ses lois.

Au paroxysme de sa gloire, nous eûmes même l'impression désagréable que l'appareil n'existait plus que pour l'autosatisfaction de ses mandarins et l'amélioration du bien-être personnel de ses fonctionnaires. Le malade, le passager de l'autobus, l'élève, le payeur de taxes se sont vu assigner le rôle de figurant dans une pièce orchestrée entre gens de pouvoir.

Peut-être fallait-il payer ce prix pour étendre les services de base au plus grand nombre possible de citoyens, mais aujourd'hui, une autre logique s'impose, celle du citoyen-client aussi exigeant à l'égard des services publics que privés.

Par exemple, Hydro-Québec ne pourrait plus aussi facilement planter ses pylônes où bon lui semble, et encore moins démenager des communautés pour ériger un barrage. Pas plus qu'Ottawa ne pourrait exproprier des milliers d'agriculteurs pour construire un aéroport. Le roi a dû abdiquer certains de ses pouvoirs, ou du moins les exercer dans le respect des droits du citoyen.

Par contre, on accepte encore de subir des examens médicaux alité dans le corridor d'un hôpital, on attend des heures pour une consultation médicale et des mois pour une intervention chirurgicale, on patiente des jours avant de rejoindre un fonctionnaire de l'impôt au téléphone. Transiger avec un organisme scolaire, municipal, provincial ou fédéral est devenu un geste quotidien qui exige à tout coup un surcroît de patience, de résignation, d'abnégation, voire de soumission.

Comme plusieurs reportages récents du DEVOIR et de Radio-Canada à propos de la Société de l'assurance

automobile ou de Revenu Québec ont permis une fois de plus de le constater, c'est du côté du gouvernement provincial que le problème est le plus aigu. Les appels répétés en faveur de la «qualité totale» lancés par certains ministres à l'endroit des entrepreneurs privés ne devraient pas faire oublier que c'est d'abord l'appareil d'État qui mérite quelques bons coups de pied aux fesses.

Quand la SAAQ prétend qu'il y a exagération, qu'elle en donne pour preuve les résultats de sondages internes qui indiquent que 70 à 75 % des bénéficiaires sont satisfaits, il faut lui faire remarquer que 25 à 30% d'insatisfaits est un résultat lamentable. Quand les Québécois ont adhéré à l'idée d'étatiser l'assurance auto, ils n'ont pas choisi cette formule pour créer des jobs de fonctionnaires, mais parce qu'ils avaient la conviction que l'État ferait mieux et non pire que le secteur privé.

Transiger avec le

gouvernement

exige un surcroît

de patience, de

résignation, voire

de soumission.

Comme ont entrepris de le faire certaines organisations publiques telles que les CLSC, Hydro-Québec et bien d'autres, la Société de l'assurance automobile doit prendre rapidement le virage du service à la clientèle, sans quoi il faudra revoir son utilité.

Quant à Revenu Québec, les bonnes intentions manifestées par le ministre Vallérand à la suite des reportages accablants de Radio-Canada et du DEVOIR, restent au niveau des promesses d'élection. Quand on a entendu son sous-ministre du Revenu affirmer que la politique de son ministère est de mettre une entreprise dé-

bitrice en faillite lorsqu'on ne croit pas à sa survie, on n'a aucun doute sur la soif de pouvoir et l'aveuglement bureaucratique qui règne à la direction de ce ministère.

Les Québécois consacrent la moitié de leurs revenus péniblement gagnés pour payer les salaires de ces gens qui ont été embauchés pour les servir. En échange, ils ont le droit d'être considérés autrement que comme des bandits potentiels. Un ministère n'appartient pas à ses sous-ministres. Que ces derniers tiennent secrètes les règles qu'ils nous appliquent est parfaitement scandaleux et inacceptable.

Si M. Vallérand veut que son ministère retrouve le peu de crédibilité qu'il a déjà eue, il doit commencer par faire un beau et grand ménage parmi ces ronds de cuir omnipotents et prétentieux. Mais aussi, changer en profondeur la philosophie pourrie qui guide leurs actes.

Depuis quelque temps, le nouveau premier ministre Johnson a changé de costume et troqué le discours de l'équilibre budgétaire pour celui de la création d'emplois. On le comprend, l'idée a fait ses preuves. Pourquoi n'ajouterait-il pas quelques mots à propos de la qualité des services offerts par un éventuel prochain gouvernement libéral? Ce ne sont pas les décisions bureaucratiques de couper ici et d'augmenter là qui intéressent, mais le montant de la facture et le résultat quant à la qualité du service reçu. Les Québécois en ont assez de payer et d'être traités comme des numéros d'assurance sociale pigés au hasard par un ordinateur.

Le roi est mort, l'ère du contribuable-client est née.

LETTRES

Du grand Stéphane au petit Jésus

Les lecteurs du DEVOIR sont bien patients d'attendre de Stéphane Baillargeon la confirmation de leur apathie récente pour Jésus de Bethléem ou de Nazareth. Rarement autant d'ignorance et aussi peu de sérieux ont été rassemblés pour assener le dernier coup mortel au christianisme et en finir avec le mythe Jésus. Même le pauvre Guillemain, devenu Frère Henri, traitait Jésus avec plus de respect et surtout la foi chrétienne avec plus de considération — il lui suffisait d'en vouloir au pape; Stéphane s'en veut à lui-même ou peut-être cherche-t-il ses galons dans l'athéisme militant.

Les Évangélistes, quoi qu'on tente contre eux, sont beaucoup plus proches de la vérité historique que tous leurs détracteurs. Le seul fait que les Synoptiques désignent Jésus comme le «Fils de l'Homme» est une preuve d'authenticité: elle rattache Jésus à la littérature apocalyptique (Livre d'Hénoch), déjà en partie oubliée dans les milieux non juifs (s. Jean, s'adressant à des convertis du paganisme, ne parle guère que du «Fils de Dieu»). Ce que l'on sait aujourd'hui de l'Essénisme et de Qumrân confirme également la spécificité du message chrétien, différent de celui des Pharisiens et différent de celui des Esséniens.

Mais à quoi bon accumuler des preuves en présence d'une ignorance abyssale des sources chrétiennes? L'Église n'a jamais fondé sa croyance sur l'authenticité historique des données évangéliques, mais sur ce don de lumière qui est venu au monde de Jésus ressuscité, dont ont témoigné tant de martyrs et de saints. C'est ce qui fait que ni la violence des persécutions, ni la clameur des médias, ni les mensonges

des fils et frères de Voltaire ne peuvent rien contre la splendeur d'une vérité révélée aux tout-petits, mais refusée aux sages et aux intelligents (Matthieu 11 25). Tout devient clair à qui accepte la lumière, et obscur à qui la refuse.

Ce n'est pas Dieu qui a besoin de croyants, mais d'hommes arrachés à leur sottise dont le monde a besoin — et, quand je dis «sottise», je ne dis rien de ce dont il s'agit.

Edmond Robillard

Montréal, 28 décembre 1993

Le gars des vues

Les efforts pour minimiser le rôle fédéral dans la répression d'Octobre 70 me rappellent un souvenir très net. Au début de 1970, je participais aux activités d'un comité de citoyens dans Saint-Louis-de-France, à Montréal. Nous y faisons des travaux comme donner de l'aide pour remplir les formulaires d'impôt ou préparer, avec des femmes du quartier, une demande de terrain de jeux auprès de la Ville. Nous ne nous cachions pas pour affirmer les besoins dans un quartier populaire et pour réclamer du pouvoir pour les simples citoyens.

Au printemps de 1970, une équipe de tournage a voulu filmer une de nos réunions publiques, en vue d'un documentaire sur les comités de citoyens à Montréal. Cette équipe se présentait comme de l'ONF et elle en utilisait le matériel. Nous avons accepté.

Ce film, parmi d'autres, a été utilisé en octobre suivant par la Gendarmerie royale pour constituer une liste de personnes à arrêter, sur la base des opinions émises. Je le tiens d'un avocat qui visionnait les films pour le compte de la GRC et qui, étant un ancien confrère de classe, m'a mis à fabriquer des embêtements.

Quant au rôle d'apaisement que M. Trudeau prête au ministre Jean Marchand pour éviter la panique, c'est du pur guignol! On se rappellera qu'à la veille des élections mont-réales, celui-ci avait plutôt associé le FRAP (issu des comités de citoyens) au FLQ, contribuant à le discréditer auprès des électeurs en pleine crise.

Il apparaît assez généralement que M. Trudeau utilise le genre des mémoires pour se donner une posture avantageuse plutôt que pour témoigner. Dans le cas plus particulier des événements de 1970, cette perversion est poussée jusqu'à la refabrication des faits. Et cela, avec la complicité de CBC et de Radio-Canada.

Richard Desjardins
Sainte-Marthe-de-Vaudreuil,
10 janvier 1994

De toutes les couleurs

Au seuil d'une nouvelle année, est-il possible de souhaiter un monde où tous les humains s'aimeraient pour leurs valeurs essentielles, sans se soucier de la couleur de leur peau? Est-il possible d'imaginer qu'un jour, Noirs, Jaunes et Blancs, nous soyons conscients de la réalité que nous sommes tous des frères? Est-il pensable que le racisme sous toutes ses formes disparaisse de notre société au profit d'un amour commun qui unirait tous les humains de la terre?

Ah! que vienne ce jour où comme au paradis, chaque pensée, chaque action, chaque être se nourrira d'une fraternité spirituelle universelle... C'est le vœu qu'on doit faire en ce début de l'année 1994, car l'essentiel qui se cache derrière toute chose, n'est-ce pas ce qu'on appelle communément l'amour?

Guy Milot
Montréal, janvier 1994



OPINION

Le démembrement des relations internationales

LOUISE BEAUDOIN
Candidate du Parti québécois
dans le comté de Chambly

Le 11 janvier dernier, le premier ministre Johnson nommait Mme Liza Frulla ministre de la Culture et des Communications. Il ajoutait à ce titre celui de «responsable de la francophonie».

Si le regroupement de la culture et des communications se justifie à maints égards, le fait d'extraire la francophonie du ministère des Affaires internationales surprend et inquiète. La décision de M. Johnson laisse à penser qu'il s'agit d'ignorance plus encore que d'indifférence, tant elle est lourde de conséquences.

Le premier ministre semble en effet ignorer l'évolution récente de la francophonie et des institutions qui la représentent, à savoir l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et le Sommet (biennal) des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Dès la fondation de l'ACCT en 1971, sa mission débordait largement le domaine culturel et englobait la formation, la coopération économique et scientifique, les transferts technologiques, etc.

Plus récemment, en 1986, le président Mitterrand inaugurerait le premier Sommet. Cette organisation internationale, coiffant l'ACCT, compte maintenant 45 pays et deux gouvernements participants dont le Québec.

On y traite des grandes questions reliées à la politique internationale, au commerce mondial, à la coopération. On se souviendra qu'au Sommet de Paris le premier ministre Bourassa avait soumis une proposition remarquable concernant les surplus agricoles des pays du Nord. À quelle autre tribune internationale aurait-il pu formuler cette proposition puisque c'est la seule à laquelle participe le Québec?

Dans le même temps, le Sommet devenait de plus en plus politique et élargissait sa mission à la totalité des

secteurs des relations internationales. Son rôle politique a été confirmé explicitement par le dernier Sommet tenu à Maurice. La plupart des pays y délèguent, en plus du chef de leur État ou de leur gouvernement, leur ministre des Affaires étrangères. Ils considèrent en effet que la francophonie et ses institutions sont devenues indissociables de leur politique étrangère. L'ACCT a suivi la même évolution.

C'est pourquoi la décision de M. Johnson de confier la francophonie à un ministère sectoriel va tout à fait à contre-courant. On objectera que la France a fait de même en donnant ce dossier à M. Toubon plutôt qu'à M. Juppé.

Outre le fait que cette situation a été critiquée par une Commission du Sénat, le 22 novembre dernier, elle ne saurait constituer pour nous une justification et ce, pour deux raisons; contrairement au Québec, le Sommet francophone et l'ACCT ne sont que deux des innombrables instances internationales dont la France fait partie; lorsque la francophonie doit être défendue au plan international, c'est le ministre des Affaires étrangères qui prend les commandes, comme on vient de le voir à l'occasion de la négociation réussie de l'exception culturelle au GATT.

En fait, la décision de M. Johnson convient sans doute fort bien au titulaire du ministère des Affaires internationales, M. Ciaccia qui, par son comportement antérieur, a amplement démontré son incompréhension des relations internationales des que celles-ci dépassaient le strict point de vue commercial: récemment, il n'a pas jugé utile de combler autrement que par intérim le premier poste de notre diplomatie, celui de délégué général à Paris.

Même prise sous l'angle exclusivisme commercial, cette conception étriquée est non seulement réductrice du rôle de son ministère, mais elle témoigne d'une politique à courte vue qui se prive d'instruments productifs.

En effet, l'ouverture de nouveaux marchés, en Europe de l'Est comme au Mexique, est le fait d'événements et de décisions de nature essentiellement politique.

En outre, les relations commerciales se développent souvent dans le sillage de la coopération culturelle ou technologique. La progression des échanges commerciaux entre la France et le Québec en constitue un exemple éloquent: pour ce qui est des secteurs de l'aéronautique et de l'audiovisuel, je peux en témoigner personnellement.

Au plan administratif, quels seront les effets du démembrement du secteur international? Qu'arrivera-t-il des directions générales France et Institutions francophones et multilatérales du ministère des Affaires internationales? Dans la logique de MM. Johnson et Ciaccia, elles devraient relever de Mme Frulla, amputant ainsi le MAI d'une grande part de ses responsabilités.

Cela nous amène à la question fondamentale: où sera décidée la politique internationale francophone du Québec? À la Culture ou aux Affaires internationales? La confusion engendrée par la décision de M. Johnson ouvre une brèche dans laquelle, à n'en pas douter, M. André Ouellet va s'engouffrer.

Car ce dernier dirige la totalité de la politique étrangère, y compris la francophonie, M. Chrétien ayant eu la sagesse élémentaire de ne pas l'éparpiller tous azimuts dans des ministères sectoriels. La fonction et la dimension politiques de la francophonie risquent donc d'être largement assumées par le gouvernement fédéral au détriment du Québec.

On peut se réjouir de l'importance que M. Johnson semble avoir donnée à la culture en élargissant les responsabilités de Mme Frulla. Mais si M. Ciaccia ne peut ni ne veut assumer la direction des affaires internationales, qu'en toute logique M. Johnson la confie à une seule et même personne, en l'occurrence Mme Frulla.

À PROPOS

... de nos revenus

Le revenu familial moyen avant impôts et en dollars constants a diminué de 1980 à 1986, pour ensuite augmenter lentement, de sorte qu'en 1990, le revenu moyen des familles n'était que de 1800\$ supérieur à celui de 1980.

Toutefois, les impôts sont venus effacer même ce faible gain avant impôts réalisé au cours de la décennie.

Une étude récente révèle que, comparé à 1984, la famille moyenne a payé, en 1992, au delà de 3000\$ de plus en taxes fédérales à la consommation et en impôts fédéral et provinciaux sur le revenu.

Par conséquent, les familles à revenu moyen, qui ont été plus durement touchées, se retrouvent aujourd'hui, après impôts, dans une situation plus difficile qu'elles ne l'étaient en 1984.

Il en résulte qu'une bonne partie de la classe moyenne, très importante au plan politique, se retrouve très peu disposée à accepter le développement de programmes sociaux dont elle n'a pas de bénéfices immédiats à retirer.

Forum national sur la sécurité des familles

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËON

2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS